



Actes du Colloque de Bamako

29 - 30 novembre 2002

SÉCURITÉ ET DÉFENSE en Afrique subsaharienne

VISION DES FORCES ARMÉES DU MALI



Construction d'un jardin d'enfants au profit du camp de Sévaré par le Génie militaire



Préface du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants du Mali	7
--	---

Discours de son excellence, Amadou Toumani Touré, <i>Président de la République du Mali</i>	9
---	---

Allocution d'ouverture : Son excellence, Monsieur Hamadoun Dicko, <i>Ministre délégué représentant le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali</i>	11
---	----

Première table ronde

EVALUATION DES MENACES DE DÉSTABILISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

Introduction liminaire du modérateur : Ivor Richard Fung, <i>Directeur régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Lomé</i>	15
---	----

Docteur Ibrahim Sall, <i>Directeur du Programme de Coordination et d'Assistance pour la Sécurité et le Développement (PCASED), Mali</i>	17
---	----

Ahmedou Ouldabdallah, <i>Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar</i>	20
---	----

Général Cheick Oumar Diarra, <i>Secrétaire exécutif adjoint de la CEDEAO, chargé des Affaires Politiques, de la Défense et de la Sécurité, Abuja</i>	22
--	----

Deuxième table ronde

RÔLE ET PLACE DES FORCES DE SÉCURITÉ DANS LES PAYS AFRICAINS

Ishola Williams, Major-Général (rtd), <i>Executive Secretary African Strategic and Peace Research Group (AFSTRAG)</i>	33
---	----

Soumeylou Boubeye Maïga, <i>Ancien Ministre de la République du Mali</i>	37
--	----

Général Allard, <i>Délégation aux Affaires Stratégiques, Ministère de la Défense, France</i>	39
--	----

Troisième table ronde

ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE

Général De Vaissier, <i>Directeur de la Coopération Militaire et de Défense, Ministère des Affaires Étrangères, France</i>	44
--	----

Général Babacar Gaye, <i>Chef d'État-Major des Armées, Sénégal</i>	47
--	----

Quatrième table ronde

QUELLE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AFRIQUE ?

Introduction liminaire de Francesco Gosetti Di Sturmeck, <i>Chef de la délégation de la Commission européenne au Mali</i>	52
---	----

Message de Amara Essy, <i>Président intérimaire de l'Union africaine, Addis-Abeba</i>	54
---	----

Catherine Lalquier, <i>Vice-présidente du Parlement européen, Bruxelles</i>	59
---	----

Irène Simantoni, <i>Conseil de l'Union européenne, Unité politique, Task-Force Afrique, Bruxelles</i>	63
---	----

Synthèse des débats

Kissima Gakou, *Universitaire, Professeur à l'École Nationale d'Administration, Mali* 70

Pascal Boniface, *Directeur de l'IRIS* 74

Allocution de clôture

Son Excellence, Mahamane Maïga, *Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, Mali* 79



Des éléments méharistes de la Garde nationale à chameaux, dans leurs accoutrements



Lors du séminaire de l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) sur le thème SÉCURITÉ ET DÉFENSE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : QUEL PARTENARIAT AVEC L'EUROPE ?, nous posions l'interrogation suivante : l'Afrique peut-elle renouer avec une gestion efficace des conflits et la dynamique de paix dans un monde où les changements rapides lui imposent des impératifs contradictoires ?

Le Mali a toujours été un pionnier en matière de conception et de mise en œuvre de politique de défense depuis le système traditionnel jusqu'à l'avènement d'un État moderne. La Nation malienne a constamment adopté des logiques de domestication de la violence. L'étude de cette question au Mali commence d'abord par l'activation d'un ensemble d'outils puisés dans un système de valeurs et de résolution des conflits en milieu traditionnel dont le Mali s'est servi pour résoudre le problème du Nord : le dialogue, la réconciliation, le respect de l'autre... Il est primordial pour l'Afrique de s'inspirer de son passé multi-séculaire afin d'éviter des pertes en vies humaines et la destruction de son potentiel socio-économique. Cette préservation de la sécurité reste la tâche première des Forces Armées du Mali.

Quarante ans dans la vie d'une institution, c'est l'âge de la maturité. Le 20 janvier 2003 consacrera les 42 ans de notre armée qui traverse de nos jours une période de plein épanouissement empreint de professionnalisme, de dévouement et d'esprit de corps des officiers, sous officiers et militaires de rang qui la composent. Après moult convulsions et autant de remises en cause, elle est résolument sortie des sentiers battus et s'érige aujourd'hui comme une véritable force républicaine, tournée exclusivement vers son rôle de gardienne de la démocratie.

Un de ses plus brillants succès reste la résolution pacifique du douloureux problème dit du Nord. Depuis le règlement des troubles qui sévissaient dans cette partie du pays, l'Armée malienne a acquis une réputation de leadership dans la gestion des conflits internes. Elle puise cette tradition de paix dans l'héritage socioculturel de ce pays dont l'histoire est celle d'une communauté de destin. La guerre n'a jamais été une panacée.

Aujourd'hui, le Pacte National demeure l'une des références en la matière. A la suite de la *Flamme de la Paix* de Tombouctou où plus de 3 000 armes furent brûlées pendant que leurs détenteurs et utili-

sateurs d'hier se congratulaient fraternellement pour fêter la paix retrouvée, la communauté mondiale a retenu ce symbole pour sceller désormais les conflits internes.

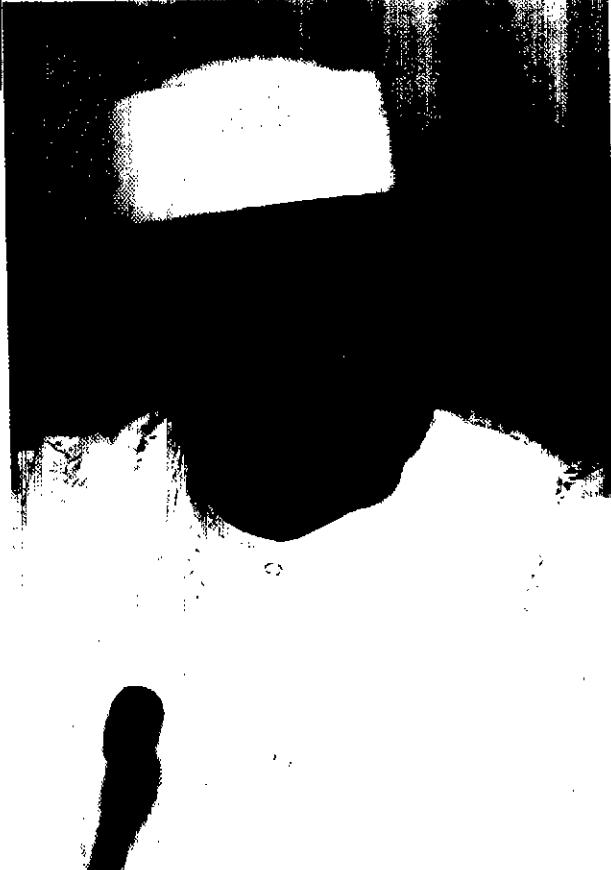
Aujourd'hui encore, l'actualité nous oblige à faire le constat amer de l'existence de troubles et de conflits armés de tous ordres qui se succèdent comme par fatalité en divers endroits de notre continent. Après la région des Grands Lacs, le spectacle désolant de nombreuses victimes civiles innocentes, jetées sur les routes de l'exode, à la recherche d'un espace de sécurité et en proie aux épidémies et calamités naturelles semble avoir choisi la sous-région ouest-africaine comme théâtre : Libéria, Sierra Léone et maintenant la Côte d'Ivoire. C'est pourquoi le gouvernement malien, conscient que cette situation dramatique qui interpelle tous les États, a fait de la participation de nos Forces Armées aux opérations de maintien de la paix un des axes majeurs de sa politique de défense. Au Rwanda tout comme au Burundi, à Haïti aussi bien qu'en Sierra Léone, hier en Angola, au Libéria, en Centrafrique et aujourd'hui en RDC, les Forces Armées maliennes sont en ligne de front dans la résolution des conflits régionaux et le soutien à la démocratie, au développement ainsi qu'à l'intégration africaine. Par ces faits, elles traduisent en actes l'adhésion de la République du Mali aux différents dispositifs en matière de règlement des conflits notamment le Renforcement des Capacités Africaines en Maintien de la Paix (RECAMP) et l'Initiative de Réponse aux Crises Africaines (ACRI).

Tout cela procède du souci du gouvernement malien de promouvoir la démocratie. Il s'appuie en cela sur ses Forces Armées respectueuses du principe de subordination du pouvoir militaire au pouvoir politique. En retour, l'autorité politique et les populations civiles doivent lui garantir une neutralité totale. La subordination de l'institution militaire au pouvoir politique constitutionnellement établi, ainsi que sa neutralité préservée constituent les principales garanties pour pérenniser les acquis démocratiques de nos pays. Loin d'être une menace pour la République, l'Armée en est le parapluie protecteur, dernier rempart contre les velléités destabilisatrices et autres milices privées qui constituent les nouvelles menaces contre la démocratie.

**Monsieur Mahamane Maïga,
Ministre de la Défense et des Anciens
Combattants de la République du Mali**

OUVERTURE

discours d'ouverture de Son Excellence, MONSIEUR AMADOU TOUMANI TOURÉ Président de la République du Mali



Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous souhaiter, au nom de mon pays, la bienvenue et saluer le choix porté sur le Mali, pour abriter une rencontre aussi importante.

Les sujets retenus sont pertinents, et d'actualité; les résultats de vos réflexions serviront, j'en suis sûr, les intérêts de l'Afrique subsaharienne, aujourd'hui, foyer de tensions diverses et de nombreux conflits. N'eussent-été des contraintes de calendrier, je serais resté bien volontiers toute la durée des travaux, afin de savourer avec vous, les thèmes présentés par d'éminents conférenciers que je salue.

Permettez-moi de vous rappeler cette citation d'Armand Jean du Plessis, Cardinal et Duc De Richelieu (1585-1642), je cite : « *Ainsi, les ministres*

d'État doivent-ils souvent se remettre devant les yeux et représenter à leur maître qu'il est plus important de considérer l'avenir que le présent et qu'il est des maux comme des ennemis d'un État au devant desquels, il vaut mieux s'avancer que de se réserver à les chasser après leur arrivée. »

Cette volonté d'étudier l'avenir, d'anticiper, de se préparer pour affronter dans les meilleures conditions toute forme de menace, remonte à la nuit des temps.

Si l'histoire retient surtout les défauts ou erreurs de prévision, et les catastrophes qui s'en suivent, la démarche prospective reste nécessaire à tous; même si elle est complexe, fragile et accessible à un petit groupe.

A l'évidence, la défense ne fait pas exception à la règle. Elle n'a eu de cesse, au fil du temps, de rechercher à renforcer sa capacité à étudier l'avenir pour permettre aux autorités nationales d'effectuer les bons choix en tous les domaines.

Cette action, par essence même, embrasse tout le spectre des sujets intéressant la défense et la sécurité. Elle est géopolitique et stratégique, car chacun comprend l'importance qu'occupent le contexte et les motivations dans l'émergence d'une menace. Elle est économique et démographique par le poids indiscutable de ces facteurs, des équilibres et des puissances relatives.

Elle est enfin opérationnelle et technologique en ce qu'il faut tout mettre en oeuvre pour donner aux Armées les doctrines et les outils adaptés à leurs conditions d'engagement futur.

Mesdames et Messieurs,

Face à ces différends qui changent de nature, d'acteurs et de victimes, il est heureux de constater, que les capacités humaines africaines, à même de les gérer et de les résoudre, existent.

Pour ce faire, de nombreux Mécanismes de Prévention, de Gestion et de Résolution des Conflits ont vu le jour (ANAD, ECOMOG, MISAB, etc. et demain le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine).

Au regard de ce contexte, quel partenariat faut-il établir avec l'Europe ? Il appartient aux experts, ici réunis, d'y trouver réponse.

Soldat, j'ai été souvent interpellé par des tiers, me demandant à quoi sert une « Armée Budgétivore » disent-ils, et qui peut se révéler une menace dans certains cas. Les mêmes vont jusqu'à ajouter, qu'il est préférable d'investir dans d'autres secteurs plus porteurs.

J'ai l'habitude de répondre à ces affirmations par des adages ou anecdotes, pour mieux imager mes propos :

La légende du porc épique :

Il était une fois, un porc épique philosophe, armé de pointes et de piquants comme tous ceux de son

espèce. Un jour, ce grand penseur se dit : « *À quoi bon cette agglomération de petites baïonnettes improductives qui se dressent sur mon dos à la moindre alerte ? Cet appareil de guerre est souvent désobligeant pour mes voisins... Supprimons-le.* »

Il les supprima. Arriva une hyène qui, trouvant le porc épique gros et sans défense, le croqua comme un œuf... !

Un adage de chez nous dit :

Si tu tues ton chien parce qu'il est méchant,
Tu pourras, un jour te faire mordre, par le chien
méchant de ton voisin.

Un autre adage venu d'ailleurs énonce :

Dans tous les pays, il y a une armée, si ce n'est pas
ton armée, c'est celle du voisin.

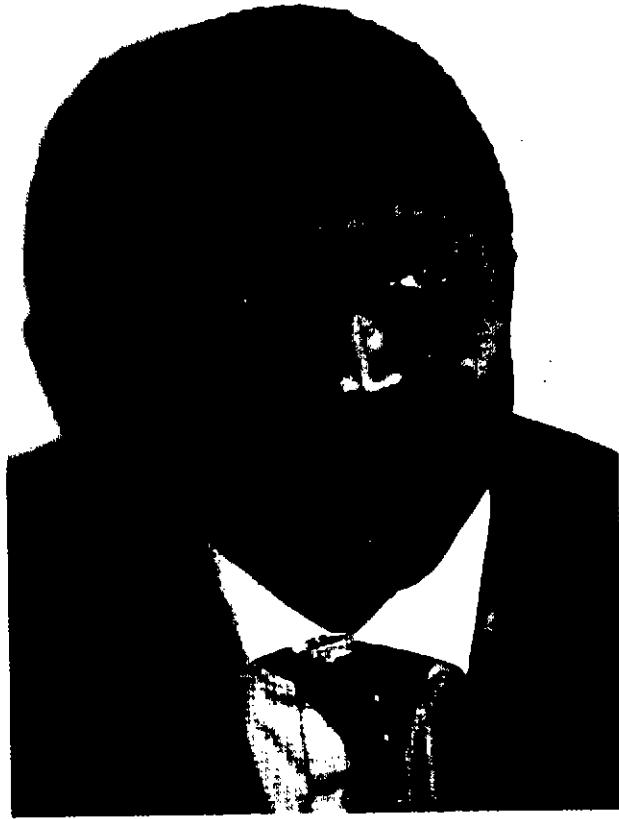
Mesdames et Messieurs,

Je soumets à votre sagacité ces quelques réflexions,
et souhaite plein succès à vos travaux.
Je vous remercie!



**Son Excellence,
MONSIEUR OUMAR HAMADOUN DICKO**

Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération Internationale de la République du Mali,
chargé des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Régionale



Excellence, Monsieur le Président de la
Commission Intérimaire de l'Union Africaine,

Excellence, Monsieur le Représentant Spécial du
Secrétaire Général des Nations Unies en Afrique de
l'Ouest,

Monsieur le Secrétaire Exécutif Adjoint de la
CEDEAO,

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassa-
deurs,

Monsieur le Directeur de l'Institut de Relations
Internationales et Stratégiques de France,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter,
une fois de plus, la bienvenue en terre africaine
du Mali et de remercier très sincèrement
l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques
(IRIS) pour avoir pris l'initiative d'organiser le pré-
sent colloque ici à Bamako.

Je suis particulièrement heureux de m'adresser à
cette auguste assemblée dont les débats porteront sur
un sujet important : Sécurité et Défense en Afrique
subsaharienne : quel partenariat avec l'Europe ?

La tenue d'un colloque sur la sécurité et la défense
dans cette région du continent, avec en toile de fond
le partenariat avec l'Europe, est pertinente. En effet,
depuis au moins une décennie, l'Afrique de l'Ouest
est le théâtre de conflits, hier c'était le Liberia, la
Guinée Bissau, la Sierra Leone et aujourd'hui c'est
malheureusement la Côte d'Ivoire.

En dépit de réelles avancées démocratiques du
continent, à l'actif duquel figurent nombre d'élec-
tions transparentes et régulières qui ont souvent
autorisé des alternances pacifiques, l'Afrique subsa-
harienne, aujourd'hui encore, traverse des zones de
turbulence ponctuées par des conflits qui, chaque
jour, entraînent des milliers de morts ainsi que des
cohortes de réfugiés.

Ces conflits qui contrebalaient et annihilent les
effets attendus du processus de démocratisation,
compromettent en même temps toute chance pour
les pays de la sous-région de tirer profit de leurs
énormes potentialités et de sortir du sous-dévelop-
pement et de la marginalisation.

Conscients des graves dangers qui menacent leur
sécurité, les pays africains, ou cours de la décennie
écoulée, ont fait de grands efforts pour assumer la
charge capitale de promouvoir la paix et de défendre
la sécurité, ainsi que le témoignent les initiatives
prises au niveau de certaines organisations sous-
régionales comme la CEDEAO et au niveau de l'or-
ganisation continentale, l'Union Africaine.

Des Mécanismes de Prévention, de Gestion et de Règlement des Conflits ont été mis en place.

A cet égard, la CEDEAO qui a développé des capacités de maintien de la paix à travers l'ECOMOG comme force d'interposition, s'est dotée d'un Conseil de Médiation et de Sécurité destiné essentiellement à prévenir les situations de crise dans la sous-région ouest africaine.

Par ailleurs, d'importantes mesures ont été adoptées par la CEDEAO pour lutter contre l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères. Ces mesures sont traduites par un moratoire institué par les États membres de la CEDEAO depuis octobre 1998, par l'harmonisation des législations nationales et par la mise en place, au niveau de chaque État membre, d'une Commission nationale de lutte contre la prolifération et le trafic des armes légères.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'Union Africaine a, lors de son premier sommet à Durban en juillet 2002, remplacé le Mécanisme de l'OUA par un Conseil de Paix et de Sécurité, non seulement comme un organe pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, mais aussi et surtout comme un système de sécurité collective et d'alerte rapide, visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la création de la Force africaine pré-positionnée dont la mission est de permettre au Conseil de paix et de sécurité d'assumer ses responsabilités en ce qui

concerne le déploiement et l'intervention des missions d'appui à la paix. A noter que le Mali a été l'un des principaux initiateurs de ce mécanisme de l'Union Africaine.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'Europe peut et doit apporter sa contribution à la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Les programmes de partenariat visant à développer les capacités des pays africains en matière de maintien de la paix doivent être renforcés. Je pense notamment à celui initié par la France pour le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (REAMP).

Le présent colloque vient à point nommé puisqu'il vise à réfléchir sur le genre de partenariat à développer entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne. J'invite les participants, pendant les deux journées de travaux à s'employer à faire un bilan de toutes les initiatives entreprises par les Africains dans la résolution de leurs propres crises mais aussi à faire des projections constructives.

Ceci me paraît d'autant plus important qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'Afrique de l'Ouest, comme l'ensemble du continent africain, se situe à un tournant crucial de son histoire et la principale difficulté en ce qui concerne la défense de la paix et de la sécurité, est de trouver une réponse efficace aux conflits existants et d'agir ensemble pour empêcher leur propagation.

Je souhaite plein succès à vos travaux et je vous remercie.



*Le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, Pr. Mahamane Maïga (premier plan)
passant en revue des troupes*



PREMIÈRE TABLE RONDE

*Evolution
des menaces de déstabilisation
en Afrique de l'Ouest*

EVALUATION DES MENACES DE DÉSTABILISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST exposé liminaire du modérateur



IVOR RICHARD FUNG

*Directeur du Centre Régional des Nations Unies
pour la Paix et le Désarmement en Afrique*

re, des pressions politiques ou des contraintes économiques est nul et qu'ils peuvent de ce fait poursuivre librement leur développement. La politique de sécurité dans ce contexte sera tournée autour de la défense de l'État, de son intégrité territoriale, de sa souveraineté, etc.

A l'opposé, une conception de la sécurité au sens le plus large (sécurité humaine) induirait une approche de politique étrangère axée sur les personnes, qui reconnaît que la stabilité durable est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie - et que les citoyens ne sont pas protégés des menaces d'atteintes violentes à leurs droits, leur sécurité et leur vie.

En appréciant l'expression « menaces de déstabilisation » comme l'ensemble des faits pouvant, à un moment donné, remettre en cause la stabilité d'un ou plusieurs États, et voire d'une sous-région (en l'occurrence l'Afrique de l'Ouest), l'on peut raisonnablement avancer l'idée que ces faits se manifestent sous quatre aspects, qui peuvent se conjuguer dans le cadre d'une crise :

- Aspect sociologique ;
- Aspect militaire ;
- Aspect économique et environnemental ;
- Aspect politique.

1. Menaces d'ordre sociologique

La principale menace d'ordre sociologique se manifeste à travers les multiples revendications identitaires qui naissent ou perdurent dans de nombreux pays.

Le caractère multi-ethnique et multi-culturel des sociétés africaines, qui pourrait être une source de richesse, se révèle être, de plus en plus, une source de tension, voire de conflit menaçant la stabilité des États.

Cet état de tension, de conflit latent voire ouvert, s'explique par le mauvais rapport entre cette pluralité ethno-culturelle et la détention et l'exercice du pouvoir au sens général dans les différents pays.

La définition des politiques de défense et de sécurité (accords de désarmement, de limitation des armements, le maintien et le renforcement des capacités militaires, etc.) et les concepts qui fondent ces politiques (l'équilibre des forces, dissuasion, la coexistence pacifique, la sécurité collective, etc.) sont principalement fonction de la manière dont les acteurs concernés perçoivent la menace.

Cette perception n'est pas figée car les facteurs à l'origine de la menace sont multiformes, changeants, plus déterminants à une période donnée qu'à une autre.

En outre, il apparaît certain que la manière dont les acteurs étatiques conçoivent la sécurité elle-même influence énormément les politiques qu'ils mettent en place.

Si l'on définit la sécurité au sens le plus étroité (sécurité de l'État), il y a sécurité lorsque les États estiment que le danger de subir une attaque militai-



L'une des manifestations du pouvoir qui est la domination s'exerce suivant une pratique qui donne à croire à certains groupes qu'ils ne pourront jamais accéder à ce pouvoir, autrement que par le recours à la force, le non respect des normes pour lesquelles ils n'ont aucune considération, etc.

Plus que la revendication identitaire elle-même, c'est donc le sentiment réel, que l'appartenance à un groupe identitaire plutôt qu'à un autre, permet de détenir et d'exercer un type de pouvoir ou d'en être exclu, qui constitue une menace à la stabilité en Afrique.

Qu'il s'agisse d'une revendication ethnique, religieuse, de la rivalité entre les peuples côtiers et ceux de l'intérieur, la logique reste la même : s'affirmer à travers un groupe pour pouvoir accéder et exercer soit, une domination économique, soit une domination religieuse, soit une domination politique.

Tant que les fondements réels de la conquête et de l'exercice du pouvoir seront ceux-là, l'on continuera à maintenir et entretenir les germes de la déstabilisation des États en Afrique.

2. Menaces d'ordre militaire

Sous ce vocable se trouvent rassemblé l'ensemble des facteurs de déstabilisation lié à la nature et aux agissements des armées africaines.

L'on pourrait mettre en exergue, de manière non exhaustive :

- la composition ethnique des armées et leur mise au service d'un régime, ce qui ne permet pas de les percevoir comme des armées nationales et républicaines mais plutôt comme un instrument de domination d'un groupe ethnique ;
- la propension de l'armée à sortir de son rôle traditionnel de garant de l'intégrité territoriale pour jouer un rôle politique (politisation des armées), voire pour exercer des missions de police pour lesquelles elle n'est pas formée, et desquelles résultent des frictions avec les populations civiles ;
- le malaise latent au sein des armées du fait de leurs mauvaises conditions matérielles et financières ;
- la mauvaise image de l'armée au sein des populations civiles, plus perçues comme un instrument de répression que de sécurisation.

3. Menaces d'ordre politique

Elles sont presqu'exclusivement liées à la manière

dont le pouvoir est conquis et géré en Afrique. A ce sujet, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, dans son rapport sur « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », soulignait :

« Lorsque les dirigeants ne sont pas suffisamment tenus de rendre des comptes, que les régimes ne sont pas transparents, qu'il n'existe pas de système adéquat de contrôle du pouvoir, que la légalité n'est pas respectée, qu'il n'y a pas de moyens pacifiques de remplacer ceux qui sont au pouvoir, ou que les droits de l'homme ne sont pas respectés, le contrôle politique prend une importance excessive et les enjeux deviennent dangereusement élevés. »

C'est dans ce contexte général que les contestations électorales en Afrique émergent comme un facteur important de tension et de déstabilisation. Les violences et tensions politiques en période pré et post-électorale proviennent de cette conception particulière du pouvoir politique qui en fait un jeu à somme nulle, offrant toutes les prérogatives à celui qui gagne et rien au perdant.

4. Menaces d'ordre économique et environnemental

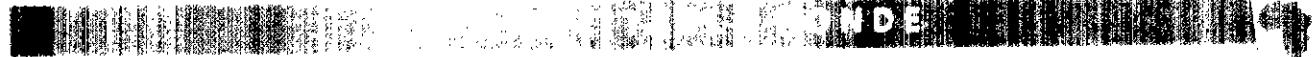
L'extrême pauvreté que l'on observe dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, conjuguée à la rareté de certaines ressources (eau et terres fertiles) représentent une menace réelle à la stabilité de l'ensemble de la sous-région.

La pauvreté pousse de nombreuses populations à aller chercher ailleurs, dans leur propre pays ou dans les pays voisins, un mieux être matériel qui n'est pas sans risque de tension et de conflit.

Au niveau interne, les déplacements de populations vers les grandes agglomérations urbaines créent une pression sociale de plus en plus forte sur les gouvernants et les pouvoirs en place. Il s'y pose en effet des problèmes de gestion de l'espace habitable, de fourniture de biens comme l'eau et l'électricité, auxquels l'on se doit d'ajouter les problèmes d'hygiène et de santé publique.

A cette pression sociale, il convient d'ajouter l'insécurité grandissante dans ces milieux urbains et dont une des causes est la lutte pour la survie qui pousse une population de plus en plus jeune à recourir à tous les moyens, même violents, pour survivre.

Forte tension sociale et insécurité grandissante sont dans certains pays de la sous-région, de véritables



bombes à retardement, qui n'attendent que la moindre étincelle pour exploser.

Au niveau sous-régional, les mouvements migratoires vers les pays les mieux lotis ou considérés comme tels, finissent par représenter une source de tension. Aux problèmes que cela cause et qui sont les mêmes que dans le cadre des exodes ruraux, vient se greffer un sentiment de xénophobie qui résulte d'une attitude mentale faisant de l'étranger le bouc-émissaire des problèmes auxquels sont confrontés les nationaux : chômage, insécurité, etc. L'utilisation à des fins politiques de ce sentiment xénophobe, sous le couvert d'un nationalisme mal ficelé, représente une des menaces de déstabilisation globale de l'ensemble de la sous-région. (cas de la crise ivoirienne)

De manière directe, la rareté de l'eau et des terres fertiles représentent également une menace pour la stabilité de la sous-région. Les tensions intercommunautaires sur fond de différends autour de points d'eau sont légion dans les pays sahéliens, et l'on se souvient des tensions entre le Sénégal et la Mauritanie nées d'un différend sur la gestion du fleuve Sénégal.

On observe également des tensions, voire des conflits ouverts entre populations nomades et sédentaires liées à l'exploitation des rares zones agricoles.

Fondé sur l'analyse de la gestion des terres dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Togo et le Ghana, l'on peut également avancer que la remise en cause, telle qu'elle se dessine, du système de métayage qui a régi pendant des siècles le domaine de la propriété foncière dans ces pays, est de nature à provoquer de sérieuses tensions dans lesdits pays. L'on rappellera que le système de métayage dans ces pays fonctionne comme suit :

- Le preneur (métayer) reçoit en exploitation, pour le compte du propriétaire un domaine rural ;
- Le propriétaire octroie, en retour au métayer, à titre de propriété, une portion de terre déterminée sur des modes traditionnels et dont la superficie croît en fonction des années et des services rendus au propriétaire par le métayer ;
- La conséquence en est que, sur plusieurs années, le métayer peut devenir propriétaire de l'ensemble du domaine et déposséder ainsi le propriétaire originel.



Final de basketball de la Coupe du Ministre de la Défense, opposant la gendarmerie à l'armée de terre



EVALUATION DES MENACES DE DÉSTABILISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

communication n° 1

DOCTEUR IBRAHIM SALL

*Directeur du Programme de Coordination et d'Assistance pour la Sécurité et le Développement (PCASED),
Mali*

Je voudrais, en ce qui me concerne, parler de certains aspects des risques, puisqu'il me semble que, de façon formelle, on peut faire une typologie et établir une classification des menaces sur la sécurité en Afrique de l'Ouest. Je pense que ces risques sont de quatre ordres.

Le premier niveau de facteur de risque c'est tout ce qui est facteur psychologique, culturel et subjectif donc lié à l'histoire, à l'héritage et tout un ensemble de problèmes dont on sait qu'ils ont énormément joué en Casamance, en Côte d'Ivoire aujourd'hui, et qui pourraient jouer dans la sous-région. Je pense que ces facteurs historiques, culturels, psychologiques, un peu subjectifs qui font même qu'avant la disponibilité des instruments de guerre, il y a déjà là des éléments susceptibles de déclencher les hostilités et de remettre en question la sécurité et la paix dans la sous région. Ces facteurs, bien entendu, sur les mentalités me paraissent extrêmement importants.

A côté de ces facteurs subjectifs, il y a des facteurs beaucoup plus objectifs qui tiennent aux compétitions sur les ressources. Le cas typique est certainement celui de la Sierra Leone où, effectivement, dans le passé de la région du fleuve Mano, il y a eu une compétition autour des ressources et des pierres précieuses. On peut ranger sous la même catégorie l'alimentation des mouvements de rébellions à partir de la drogue. Dans le cas de la Casamance, il est démontré que dans certaines zones contrôlées par les rebelles, il y avait tout un trafic illicite de ressources de ce genre.

Il y a deux autres types de facteurs qui feront l'essentiel de mon intervention. A savoir d'abord des facteurs purement techniques et technologiques. Je pense à la prolifération des armes légères due précisément aux progrès technologiques et aux changements dans ce que j'appelle « la fonction de production de la mort », à savoir la façon dont les armées, les États, les peuples, se font la guerre. Enfin, en cor-

rélation étroite avec ces aspects techniques et de prolifération des armes, il y a des aspects purement institutionnels qui relèvent effectivement, et c'est le quatrième point, de la faiblesse des États à contrôler leurs frontières. J'y reviendrai avec des exemples précis.

S'agissant de la prolifération des armes légères — aspects technologiques, troisième catégorie — en Afrique de l'Ouest, c'est un problème extrêmement important. Aujourd'hui, on dénombre à peu près huit millions d'armes légères circulant en Afrique de façon illicite, entre de mauvaises mains. C'est une poudrière. Il faut bien voir que pour lutter contre la prolifération des armes, les États de la CEDEAO ont signé un moratoire sur l'exportation, l'importation et la fructation des armes justement pour mettre en place un dispositif pour rétablir la confiance entre eux et donc mettre à disposition des instruments de renforcement de la transparence entre les forces armées et les forces de sécurité. Il faut dire que sur ce moratoire, il y a des allégations de violation du moratoire. Par exemple, en ce qui concerne le Libéria, un groupe d'experts des Nations Unies a clairement démontré qu'il y a eu des importations d'armes vers le Libéria, ce qui est bien entendu une violation du moratoire mais aussi de l'embargo des Nations Unies sur ce pays.

Parmi les instruments de fiabilisation et de transparence entre les pays, il y a eu également un registre des armes légères entre les différents pays de l'Afrique de l'Ouest. Chaque armée déclare les munitions, l'armement qu'elle détient, à travers un mécanisme extrêmement transparent. Qu'est-ce qu'il faut dire sur cela ? C'est un projet qui va démarrer dans quelques mois avec l'assistance de certains partenaires étrangers. Ce qu'il faudrait considérer et dire dans ce cadre-là, c'est que ce sera une démarche graduelle puisque tout simplement il y a eu certains pays de l'Afrique de l'Ouest qui se sont portés volontaires pour donner l'information et mettre à la disposition de la CEDEAO l'ensemble des informa-



tions concernant leurs stocks en munitions et en armements. Nous avons pu obtenir des pays volontaires pour commencer ce processus. Mais comme vous le savez c'est très compliqué, non seulement la procédure d'inventaire qu'il faut mettre en place, mais aussi le fait que l'inventaire doit être lié aux procédures d'enregistrement des armes, à savoir toute une législation qu'il faut mettre en place et harmoniser pour parvenir à une législation unique (dans le cadre de la CEDEAO en ce qui concerne les pourparlers).

Dix pays sur les quinze de la CEDEAO ont mis en place des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes, des commissions interministérielles qui regroupent toutes les forces de sécurité qui sont engagées dans la lutte contre la prolifération des armes. Ces commissions représentent à ce stade un facteur très encourageant.

Les États, bien entendu, leur faiblesse notoire, pour contrôler les frontières. Les frontières sont longues, poreuses, et les forces de sécurité n'ont pas de moyen mobile et de transmission, de télécommunication pour exercer un contrôle. A ce sujet, vous comprendrez aisément qu'il y ait des phénomènes de recyclage entre les différentes régions et qui constituent des foyers de tension. Par exemple, nous avons constaté qu'à chaque fois qu'il y avait un peu de répit en Sierra Leone et dans le fleuve Mano, les mercenaires ou les combattants qui étaient dans cette zone-là transitaient vers la Casamance pour alimenter le mouvement. Il y a donc un principe de vase-communiquant qui justifie la nécessité d'une sécurité communautaire et d'une stratégie communautaire en matière de sécurité.

Jirai même un peu plus loin, vous verrez par exemple qu'il y a eu un incident il y a quatre ans entre le Sénégal et la Guinée Bissau. Les faits étaient relatifs aux allégations de trafic d'armes pratiqué par les militaires de la Guinée Bissau y compris au plus haut niveau. C'est pour dire que la faiblesse des États, leur manque de moyens pourraient amener les forces de sécurité à se lancer dans ce genre d'activité. C'est aussi des menaces extrêmement sérieuses qui pèsent en dehors des questions de prolifération sur la faiblesse même des États-nations à mener des politiques de sécurité fortes pour sécuriser leurs frontières.

Une évaluation des risques de sécurité ne peut pas se passer de l'évaluation de ses conséquences. Il convient de ne pas se polariser sur des risques dont les

conséquences sont minimes et de laisser d'autres types de risques pour lesquels les conséquences sont énormes. A ce sujet-là, je pense qu'il est important que nous nous intéressions à l'objet des menaces, à l'ampleur des menaces, à leur effet dans le temps (court terme ou long terme ?), et surtout, de mesurer la probabilité d'occurrence de ces menaces. Cela, à mon avis, pour concevoir des stratégies et des politiques de sécurité.

Je pense qu'aujourd'hui sur les facteurs de menace il est important que nous jouons en matière de politique sécuritaire sur les mentalités, il est intéressant de voir ce que l'on pourrait faire dans le domaine de l'enseignement, au niveau des écoles, des lycées, des universités pour développer cette culture sécuritaire.

Ce qui me paraît aussi important c'est que nous avons tous constaté compte tenu de la porosité des frontières, des problèmes d'immigration, de ressortissants que certains pays auraient dans d'autres, nous sommes aujourd'hui conscients que la question de la sécurité en Afrique doit être tout simplement traitée comme un bien public sous-régional. De ce point de vue, il faut aller plus vers une sécurité communautaire que vers une sécurité coopérative. Je pense qu'aujourd'hui il est temps qu'au niveau de la CEDEAO, on essaie de donner effectivement les moyens à cette institution pour avoir une véritable sécurité communautaire.

Une sécurité communautaire cela veut dire l'intégration, non seulement des politiques de sécurité au niveau communautaire mais l'intégration même des unités opérationnelles et des commandements au niveau sécuritaire. Or, ce n'est toujours pas le cas, même lorsqu'il s'agit d'intervention, lorsque les forces sont là, lorsque nous pouvons intervenir, nous voyons tout le temps la coopération inter-États prendre le pas sur une stratégie communautaire véritable.

Pour, aujourd'hui, prévenir les risques sur le plan politique, il me paraît extrêmement important que nous fassions très attention dans nos traités additionnels de la CEDEAO d'inclure tous les aspects qui tiennent à la protection des ressortissants, à la protection du droit des ressortissants dans les différents pays. Je pense que cela aiderait beaucoup à transcender des questions de mentalité, ethniques qui peuvent rendre la situation explosive.



message

de MONSIEUR AHMEDOU OULD-ABDALLAH,

Représentant Spécial du Secrétaire général de l'ONU
pour l'Afrique de l'Ouest

La sécurité est un problème majeur grandissant en Afrique

La dimension « sécurité humaine » qui est à la base de l'insécurité des états populations ne me semble pas être l'objet principal de la conférence. Je ne m'y étendrai donc pas. Les délibérations sont consacrées essentiellement à la sécurité entendue dans le sens de violence et conflits internes ou entre États. Dans ce contexte, la question de la sécurité est liée aux problèmes de défense et à la nécessaire réforme des institutions de la force publique : armée, gendarmerie, police, douanes.

L'expertise internationale, celle de l'Europe par exemple, peut offrir des politiques qui permettent de gérer les difficultés que l'Afrique rencontre dans les domaines de la défense et aussi de la lutte contre l'instabilité.

Montée et persistance de l'insécurité

Si la pauvreté offre un terreau idéal pour l'insécurité et la violence, elle ne suffit pas à en expliquer les causes. L'insécurité est avant tout liée à un discrédit continu de l'État et des institutions publiques. Les citoyens qui ne croient plus en la neutralité et la probité des responsables nationaux prennent en main leurs intérêts personnels. La persistance d'un pouvoir public devenu tribal ou régional finit par engendrer la rébellion des populations. En plus de l'exclusion politique, une corruption avérée et impunie contribue à ce discrédit de l'État et favorise l'éclosion de l'insécurité et ultérieurement sa généralisation. A la mauvaise gouvernance des pouvoirs civils et militaires qui a contribué à démonétiser l'État africain, il faut ajouter comme source d'insécurité actuelle, le sort méconnu réservé aux institutions de sécurité publique depuis les indépendances.

Des armées à l'abandon

Les armées africaines sont victimes d'abord de leur réputation de putschistes. A cet égard, on feint d'ignorer que des États bien gérés et ouverts ne connaissent pas de coups d'État. En d'autres termes, le coup d'État est souvent le fruit d'une gestion catastrophique. En réalité, les armées sont elles-mêmes les premières victimes de ces coups d'État qui profitent essentiellement à une minorité d'offi-

ciers supérieurs et à leurs zélotes civils. La discipline, le sens de l'honneur et des missions confiées aux armées deviennent flous sous les régimes militaires. Tabous auprès des institutions financières internationales de financement, les armées ne reçoivent d'assistance qu'à travers les coopérations bilatérales.

Avec la démocratisation au début des années 1990, la crise des armées africaines s'est, à la fois, accentuée et accélérée. Déstabilisée, l'armée a perdu sa capacité dissuasive à l'égard des dictatures civiles et des populations et par là même son rôle politique s'est effondré.

Ses dotations budgétaires ont baissé et ses objectifs se sont rétrécis très rapidement. Les officiers supérieurs et généraux, entrés dans les armées durant les années 1980 pour jouer un rôle national essentiel se trouvent aujourd'hui face à des régimes civils souvent mal élus et peu ou pas du tout transparents dans leur gestion de l'État. Les coups d'État n'étant plus de mode, sont bannis par l'OUA et la communauté internationale. Cette nouvelle orientation politique qui donne un feu vert permanent aux gouvernements les plus discutables, fragilise également les armées qui ne peuvent plus évoquer un rôle « de recours dans le sens de l'intérêt national » pour prendre le pouvoir.

L'armée et les forces de sécurité abandonnées à elles-mêmes vivent, comme le reste de l'État, sur le dos des populations. Victimes du nouvel ordre politique qui leur est peu favorable et manquant de professionnalisme, elles constituent une menace pour elles-mêmes et à la stabilité des États.

Les autres composantes des institutions de sécurité - police et douane - se trouvent dans une situation souvent identique. Une nouvelle politique de sécurité et de défense, adaptée à une Afrique plus ouverte à l'évolution mondiale est devenue indispensable.

Un rôle pour l'Europe

De nombreux pays européens ont une expertise militaire et de défense en Afrique dans le domaine du secteur de la sécurité. A travers le continent, l'ar-



mée traverse une transition difficile: de l'intrusion dans la vie politique dans les années 1960 à la marginalisation depuis les années 1990. Avec la montée des risques multiples liés aux conflits civils, trafics de drogue et stupéfiants, commerce illicite des armes et des minéraux, grand banditisme, terrorisme et blanchissement d'argent, le continent a besoin de forces de sécurité modernes et professionnalisées. En plus des équipements, des entraînements et de la formation, les institutions de sécurité africaines ont besoin d'avoir des missions claires et bien définies dans le cadre de programmations discutées et adoptées par les parlementaires et les gouvernements. La Grande Bretagne et la France, tout comme les États Unis, ont déjà des programmes de formation des armées africaines. Ces trois pays organisent également des entraînements pour mieux préparer les armées africaines au maintien de la paix dans le cadre d'interventions internationales.

Ce nouveau rôle des armées africaines est un des plus importants pour les institutions de sécurité. Il donne aux hommes le sens des missions à accomplir et ouvre des horizons nouveaux et prestigieux et rassure le secteur privé. Il n'est pas étonnant que le NEPAD ait accordé une priorité à la sécurité. L'Europe, en mettant en commun un certain nombre de ressources politiques et financières peut aider à la réhabilitation des armées africaines. Il ne s'agit pas uniquement d'équiper en moyens logistiques des institutions souvent indigentes, il importe surtout de leur donner un sens de mission et d'utilité et finalement d'aider à leur modernisation.

La formule « Solution africaine aux problèmes africains » a le mérite d'être logique mais elle comporte cependant le risque de déresponsabiliser la com-

munauté internationale vis à vis de problèmes qui, tout en étant effectivement africains dans leurs origines ont toutefois des implications mondiales. Les conflits africains alimentent bien évidemment l'insécurité en Afrique et en donnent une image négative mais touchent aussi l'Europe - terrorisme, grossissent les mouvements migratoires et incontrôlés et peuvent ne pas être étrangers à l'extension géographique des trafics en tous genres et même à l'expansion des grandes endémies, telles que le VIH/SIDA.

Un appui européen cohérent aux problèmes de sécurité et de défense en Afrique est sans doute utile également à l'Union européenne elle-même. La prévention des conflits et la recherche d'extinction des sources d'insécurité au début des années 1990 a atteint ses limites par manque de volonté politique et de moyens financiers au niveau de la coopération internationale. Aujourd'hui, la prévention peut s'avérer utile. Depuis le 11 septembre 2001, il n'est plus possible d'ignorer que la sécurité de tous est liée à celle qui prévaut dans les pays lointains et pauvres comme ceux d'Afrique.

L'appui aux gestions politiques démocratiques et transparentes y compris la lutte contre la corruption offre de bonnes bases pour une sécurité durable. Pour soutenir ces orientations, une politique européenne soutenant la réforme des institutions de sécurité et plus particulièrement celles des armées africaines offre des perspectives de stabilité et de développement crédibles. L'IRIS et le gouvernement du Mali peuvent déjà commencer à initier une telle orientation.

Je vous remercie.



EVALUATION DES MENACES DE DÉSTABILISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST communication n° 2

GÉNÉRAL CHEIKH OUMAR DIARRA,

Secrétaire exécutif adjoint de la CEDEAO, Chargé des Affaires politiques, de la Défense et de la Sécurité,

Abuja

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais remercier l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques pour avoir initié ce colloque consacré à la Sécurité et à la Défense en Afrique Subsaharienne.

Le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, Son Excellence, le Docteur Mohamed Ibn Chambas, empêché, m'a demandé de le représenter à ce colloque et de vous transmettre tous ses regrets et ses vœux de plein succès à vos travaux.

Il m'a été demandé de livrer à l'attention des participants de ce séminaire, des éléments de réflexion sur l'évaluation des menaces de déstabilisation en Afrique de l'Ouest.

Un tel thème me semble venir à point nommé à un moment où la République de Côte d'Ivoire ce géant de l'Afrique de l'Ouest vitrine de la sous-région vit l'une des crises les plus graves de son histoire et qui menace de déstabiliser toute la sous-région. La Côte d'Ivoire, ce fut dans un passé récent un pôle de stabilité.

La CEDEAO est résolument engagée dans la recherche d'une solution durable à cette crise sur laquelle je suis prêt à partager les réflexions avec les responsables civils et militaires que vous êtes.

Pour livrer des éléments de réflexion sur l'évaluation des menaces de déstabilisation en Afrique de l'Ouest, j'ai choisi d'évoquer les points suivants :

I. Les conflits en Afrique de l'Ouest : principal facteur de fatalité ou faiblesse des politiques

- Les causes des conflits et ébauche de typologie ;
- Les expériences de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest ;
- Visions de l'Afrique de l'Ouest comme une zone de paix et de stabilité ;
- Traité révisé de la CEDEAO et système de sécurité collective en Afrique de l'Ouest et Mécanisme de Prévention, de Gestion et de

Règlement des conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité ;

- Stratégies de promotion d'une paix durable, démocratie et bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le monde connaît une multitude de conflits. Des statistiques font état d'une centaine de conflits majeurs armés de la fin de la guerre froide à nos jours. La grande majorité de ces conflits se déroulent dans les pays pauvres et particulièrement en Afrique.

Sur le continent américain : Colombie, Pérou, Mexique, principalement, sont victimes d'activités liées à la guerre de la drogue, aux mouvements terroristes, ou de libération contre les armées gouvernementales.

Au Moyen Orient : ce sont des guerres civiles et des conflits de territoire - Golf, Afrique du Nord - Moyen Orient (Israélo-palestinien).

En Asie : ce sont les mêmes types de conflits - guerres civiles en Afghanistan, Philippines, Indonésie, Sri-Lanka - Inde, Pakistan.

En Europe : on note des conflits en Russie - Turquie (Tchétchènes et Kurdes), Ex-Yougoslavie.

Malgré ce sombre tableau, on remarque en Europe et en Asie une diminution du nombre de conflits alors qu'en Afrique, le phénomène est l'inverse. Le tableau actuel est le suivant :

- 45 % des conflits majeurs en Afrique
- 35 % en Asie
- 10 % en Amérique latine et en Europe.

On note notamment des conflits violents en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs, à telle enseigne que bien souvent, qui dit Afrique, pense guerres et souffrances humaines : Rwanda, Burundi, Zaïre ou RDC, Libéria, Somalie, Angola, Sierra Leone, Éthiopie, Érythrée etc. ..

Autant d'exemples qui renforcent cette image. Plus



inquiétant encore, dans de nombreuses régions d'Afrique sub-saharienne, crises et conflits sont devenus un mal endémique. La plupart de ces conflits sont des conflits internes.

L'Afrique de l'Ouest de façon générale avait connu des progrès significatifs au cours de la dernière décennie, notamment dans les domaines politiques et économiques. La plupart des pays avaient renoué avec la croissance économique. Et ça et là, l'espoir qu'enfin une solution serait trouvée au défi du sous-développement est né. Mais, cet espoir s'est vite estompé avec la multiplication des conflits.

Nous appellerons conflits tout différend social et politique, inter-étatique ou interne dans lequel le recours à la violence ou le recours aux armes est vraisemblable et s'est déjà produit. Les conflits aboutissent à la déstabilisation des États voire de plusieurs États.

En Afrique de l'Ouest, malgré le règlement du conflit libérien soldé par les élections jugées libres et régulières par la communauté internationale, ce pays est en proie à une crise profonde, opposant le gouvernement au LURD (Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie). Le processus de paix en Sierra Leone, malgré la fin de la guerre et l'organisation d'élections démocratiques, demeure fragile. Les pays de l'Union du fleuve Mano ont frôlé une guerre inter-étatique et sont encore à la recherche des voies et moyens en vue de restaurer une paix durable. Le conflit en Casamance persiste malgré les tentatives de relance du dialogue.

En Guinée Bissau, des difficultés persistent par rapport au fonctionnement normal des institutions depuis les élections. En Côte d'Ivoire l'espoir né de la tenue du Forum de Réconciliation Nationale s'est envolé en éclats laissant la place à tous les désespoirs.

Les autres États de la sous-région ne sont pas à l'abri de la déstabilisation tant le contexte est marqué par la suspicion entre certains États, l'existence de bandes armées, la prolifération des armes, la montée de l'intégrisme religieux, le développement de certaines formes de criminalités, les incertitudes liées aux échéances électorales, les revendications à caractère corporatiste pouvant se transformer en manifestation violente pour ne citer que ceux-ci. Les conflits ne sauraient relever d'une quelconque fatalité. Ils ont leurs logiques qui peuvent être prises en compte par des politiques appropriées intégrant

l'environnement géopolitique et des stratégies dans les domaines politique, économique, social et culturel.

II. Les causes des conflits et ébauche de typologie

En règle générale tout ensemble ou système comporte des vulnérabilités qui pourraient constituer des menaces contre la stabilité de l'ensemble ou du système, j'allais dire contre la survie de l'ensemble ou du système. Ces menaces sont d'ordre interne et externe.

S'agissant des États les menaces de déstabilisation de même que celles visant les ensembles qu'ils peuvent constituer sont des plus diverses. Les causes des conflits en Afrique de façon générale reflètent la diversité du continent.

Le Secrétaire Général des Nations Unies dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique a fait remarquer que les conflits ont des causes historiques, internes et externes.

Les crises et conflits armés qui déchirent en ce moment certains États, pourraient s'intensifier et de nouveaux foyers pourraient surgir dans un contexte sous-régional marqué par la suspicion entre certains états, les bandes armées, la prolifération des armes, la montée de l'intégrisme religieux et le développement de certaines formes de criminalités, pour ne citer que ceux-ci.

Parmi les sources de conflits en Afrique de l'Ouest on peut noter comme sources :

- Nature du pouvoir politique ;
- Fragilité des institutions étatiques ;
- Echec des transitions démocratiques ;
- Instrumentalisation des différences ethniques ;
- Echec des processus électoraux ;
- Pressions démographiques ;
- Lutte pour le contrôle des ressources ;
- Pauvreté et sous-développement ;
- Revendications politiques identitaires ;
- Militarisation de la société civile ;
- Prolifération des armes légères ;
- Effets indirects des mesures préconisées par les Institutions de Bretton Wood ;
- Attitude des médias internationaux ;
- Extrémisme religieux ;
- Influence des grandes puissances ;
- Nature du pouvoir politique.

Ces éléments se retrouvent plus ou moins dans la plupart des États en Afrique de l'Ouest. Force est aussi de constater que la plupart des conflits en Afrique de l'Ouest sont des conflits internes. Les conflits entre États sont relativement rares et même lorsque ces conflits surviennent les États sont disposés à recourir à des arbitrages, à des moyens pacifiques de droit. Parmi ces cas on pourrait citer la guerre Mali - Burkina Faso .

Les conflits internes sont les plus fréquents. Ils déstabilisent les États et en raison de l'imbrication d'acteurs incontrôlés et incontrôlables. Ils prennent une dimension sous-régionale c'est le cas du Libéria, de la Sierra Leone, de la Guinée Bissau notamment.

Echec des transitions démocratiques : les transitions démocratiques se sont accompagnées de conflits dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Ce fut notamment le cas du Mali où une crise ouverte et violente a abouti à la chute du régime du Général Moussa Traoré.

Instrumentalisation des différences ethniques

Le facteur ethnique crée bien souvent le terrain à l'instrumentalisation des différences qui peuvent en découler dans un État donné. Les individus se réclament alors beaucoup plus de l'ethnie que de l'État et peuvent constituer une menace pour ce dernier. Ce fut le cas au Mali, en Guinée, au Nigeria, au Libéria, au Sénégal, au Niger, etc. Ce phénomène peut prendre la forme d'une revendication à caractère séparatiste.

Échec des processus électoraux

Les élections qui devraient être des thermomètres de la démocratie sont devenues sources de conflits en raison des conditions non satisfaisantes de leur organisation et de leur déroulement. Ce fut le cas au Togo, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Guinée, au Burkina Faso, etc.

Lutte pour le contrôle des ressources

L'existence de ressources et la question du partage de ces ressources est très souvent source de conflits. Ces conflits peuvent être aggravés à cause de l'implication d'acteurs extérieurs. Ce fut le cas au Libéria, en Sierra Leone, au Nigeria.

Pauvreté et sous-développement

Le sentiment de frustration chez certaines couches de la population qui n'ont pas le minimum et qui se

sentent exclus, exploités et marginalisés, constitue une cause profonde de conflits. Cette situation peut être aggravée par le facteur démographique et de l'urbanisation. Les populations nombreuses venues s'installer dans les grandes villes où elles ont des difficultés à s'intégrer, les jeunes générations très importantes au plan démocratique et mieux éduqués constatent et acceptent difficilement l'incapacité de leur gouvernement à leur offrir des perspectives socio-économiques. Ceci se rencontre plus ou moins dans tous les États.

Militarisation de la société

L'irruption des militaires dans la vie politique de certains pays constitue une menace contre la stabilité de certains pays appelés à gérer ce qu'on appelle communément le retour dans les casernes. Un autre facteur non directement lié forcement à cela est le rôle de l'Armée dans les nouvelles sociétés démocratiques. De même les militaires démobilisés non désarmés et qui n'ont pas bénéficié de mesures d'accompagnement appropriées constituent une menace. C'est surtout le cas dans les pays ayant connus la guerre ou des régimes militaires.

Prolifération des armes légères

La disponibilité facile des armes légères constitue une menace à la paix et la stabilité autant pour le pays que pour ses voisins. Elle favorise la présence de milices et crée les conditions de recours à la violence pour régler les différends. C'est le cas de la plupart des pays de la sous-régions.

Effets indirects des mesures préconisés par les institutions de Bretton Wood

Les réformes préconisées par les institutions de Bretton Wood peuvent affecter sérieusement le pouvoir d'achat des populations et créer les conditions pour des troubles sociaux. Chacun des pays peut connaître ce genre de situation.

Attitude des médias internationaux

Le monde étant devenu un village planétaire les médias sont devenus un facteur qui non géré peut être une menace de déstabilisation. On voit ce qui se passe ailleurs et on réagit en conséquence. Ceci peut se révéler dans chacun des pays

Extrémisme religieux

L'extrémisme religieux peut favoriser l'intolérance et constituer une menace pour la stabilité des États. C'est le cas du Nigeria et du Niger .

Influence des grandes puissances

L'Afrique de l'Ouest comme le reste de l'Afrique a été pendant longtemps le théâtre des compétitions entre les grandes puissances. Ce facteur a beaucoup diminué à ce jour mais peut prendre des dimensions négatives dans la gestion de certaines situations concernant les États ou la sous-région. Cependant de gros progrès ont été faits dans le cadre de l'harmonisation des politiques de certaines puissances dans la sous-région.

Nature du pouvoir politique

Le fonctionnement de la démocratie et des pouvoirs publics, la question de la représentativité, le rôle et le statut de l'opposition, la liberté d'expression, l'État de droit, le fonctionnement de la justice peuvent être des facteurs de stabilité ou d'instabilité.

Les conflits en cours traduisent plus ou moins les facteurs de déstabilisations ci-dessus cités.

III. Expériences de Prévention et de Gestion des conflits en Afrique de l'Ouest

Les États de l'Afrique de l'Ouest ont décidé de créer une Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest en vue de favoriser l'intégration et le développement (1975). Très rapidement en 1978 et 1981, ils ont adopté un protocole de non agression et un protocole d'assistance mutuelle en matière de défense respectivement en vue d'assurer la stabilité et d'accélérer le processus d'intégration. Ces instruments ont offert à la communauté un cadre pour entreprendre des initiatives en matière de prévention et de gestion des conflits Libéria, Sierra Léone, Guinée Bissau, Libéria - Guinée.

Ces initiatives ont montré leur limite et c'est pourquoi le traité révisé de la CEDEAO de 1993 a consacré un rôle prépondérant aux questions de paix et de sécurité et a abouti à la signature d'un protocole sur le Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité, instrument plus global de sécurité et de stabilité.

IV. Vision de l'Afrique de l'Ouest comme zone de sécurité collective

Les États africains ont conçu d'importants programmes d'intégration et de développement, dont la création récente de l'Union Africaine constitue le point culminant. Ces programmes demeureront hy-

pothétiques tant que la région ne connaîtra pas la stabilité et la sécurité.

Le 24^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO tenu à Bamako les 15 et 16 décembre 2000 en plus des importants programmes de développement visant à accélérer le processus d'intégration économique et monétaire, a examiné les questions de sécurité de paix et de stabilité ayant pour but de faire de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest une zone de paix.

Ces décisions visent à rendre opérationnel le Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des conflits et de Maintien de la Paix et de la Sécurité.

L'idée du mécanisme repose sur un certain nombre de principes qui fondent la sécurité collective :

- pas de développement sans paix ;
- les conflits en Afrique de l'Ouest ont des dimensions régionales (sous-régionales) et comportent des germes d'embrasement des voisins ;
- la sécurité de chaque pays de la sous-région est indissociable des autres pays ;
- la responsabilité de la sécurité incombe au premier chef aux États africains ;
- tout règlement des conflits doit s'attaquer aux racines des conflits ;
- aucun règlement des conflits n'est possible sans volonté politique ;
- aucun règlement des conflits n'est possible sans capacité ;
- toute stratégie de sécurité collective doit reposer sur la prévention combinant diplomatie préventive, renforcement de la confiance, et mise en place d'un système d'alerte rapide ;
- toute stratégie de sécurité collective doit disposer d'un système de réponse rapide et efficace ;
- tout système de sécurité collective doit prendre en compte l'environnement international (Nations Unies) et bénéficier de la collaboration et du soutien de ce dernier ;
- la sécurité est globale et concerne tous les aspects de la société ;
- le renforcement des relations entre les États favorise la paix, la stabilité et la sécurité ;
- les organismes régionaux ou sous-régionaux disposent d'un avantage significatif dans la prévention et le règlement des conflits.

La CEDEAO s'est dotée le 10 décembre 1999 d'un Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité.



Ce mécanisme traduit la volonté des chefs d'État et des peuples de l'Afrique de l'Ouest à restaurer de façon durable, la paix et la sécurité en vue d'accélérer l'intégration régionale, sous-régionale. Rappelant les principes de la Charte des Nations Unies et de l'OUA, relatifs à l'usage de la force contre l'intégrité territoriale d'un État et au règlement pacifique des différends, tenant compte des différents accords de non-agression et d'assistance en matière de défense et réaffirmant enfin leur attachement à la Déclaration des Principes Politiques de la CEDEAO, le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité, se fonde sur les différentes expériences en matière de paix et de la sécurité au niveau de la communauté et à travers le monde, et préconise un certain nombre de mesures dans le domaine politique, technique et opérationnel, couvrant la prévention des conflits, la gestion des conflits, l'assistance humanitaire, la consolidation de la paix, la lutte contre certaines formes de criminalité. Son fondement institutionnel repose sur le principe de supranationalité, exprimé dans le Traité Révisé de 1993.

L'état de mise en œuvre du mécanisme est le suivant :

- Activités du Conseil de Médiation et de Sécurité

Le Conseil de Médiation et de Sécurité est une institution du mécanisme qui par délégation de la conférence, la plus haute instance de décisions pour la mise en œuvre appropriée des dispositions du mécanisme. Ses travaux se déroulent à trois niveaux : chefs d'État et de gouvernement, ministres et ambassadeurs.

Par décision A/DEC 12/12/99 du 10 décembre 1999, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a désigné les membres du Conseil de Médiation et de Sécurité, à savoir : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Togo. Le conseil a été renouvelé en décembre 2001 lors du sommet ordinaire.

Au cours de ses différentes réunions, le Conseil de Médiation et de Sécurité a examiné les questions de paix et de sécurité qui se posent dans la sous-région et a pris les décisions nécessaires.

La Commission de Défense et de Sécurité

La Commission de Défense et de Sécurité est un organe d'appui du Conseil de Médiation et de Sécurité. Tous les États membres sont représentés à la Commission de Défense et de Sécurité par :

- les Chefs d'État-major Général des Armées ou leurs équivalents ;
- les responsables de ministères de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- les experts des ministères des Affaires Etrangères de chaque État membre ;
- selon les matières inscrites à l'ordre du jour, les responsables des services suivants : immigration, douane, lutte contre la drogue et les stupéfiants, sécurité des frontières, protection civile.

La commission se réunit régulièrement pour faire au Conseil des recommandations techniques, notamment en ce qui concerne les effectifs des unités de force en attente et les modalités de déploiement d'une force d'interposition aux frontières de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Léone.

Unités de force en attente

Les États membres sont déjà convenus de la taille des unités à fournir par chaque État membre, ainsi que la stratégie de formation à dispenser à celle-ci. La disponibilité de ces unités permet à la communauté de se doter d'une capacité de réaction rapide en cas de besoin, en vue de constituer l'ECOMOG. Par ailleurs, une mission du secrétariat sera bientôt en tournée dans la sous-région, en vue d'inspecter ces unités.

Le Conseil des Sages

Le Conseil des Sages est composé d'éminentes personnalités désignées pour traiter une situation donnée en appui au Secrétaire exécutif. La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a approuvé le 1^{er} décembre 2000 une liste de trente deux personnalités devant constituer un Conseil des Sages. Afin de préparer les membres du Conseil à jouer efficacement leur rôle, un Secrétariat exécutif a organisé une réunion à leur intention du 2 au 4 juin à Niamey (République du Niger).

Le système d'observation du suivi

Dans le cadre de la prévention effective des conflits, il est créé un système d'observation de la paix et de la sécurité sous-régionale appelé *SYSTEME*. Ce système qui comprend un observatoire central au Secrétariat exécutif, et des bureaux de zone d'observation à installer à Banjul, Ouagadougou, Monrovia, et Cotonou, doit permettre de détecter tous les signes de dégradation progressive soit, des relations normales entre les États membres soit de la situation politique, économique ou sociale à l'intérieur d'un État.



Les zones d'observation et de suivi sont :

Zone 1 : Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal avec comme capitale Banjul ;

Zone 2 : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, avec comme capitale Ouagadougou ;

Zone 3 : Ghana, Guinée, Libéria, Sierra Léone, capitale Monrovia ;

Zone 4 : Bénin, Nigeria, Togo, capitale Cotonou.

Le système d'observation n'est pas encore fonctionnel. Cependant l'observatoire central ne devrait pas tarder à démarrer ses activités, dans la mesure où la procédure de recrutement du personnel devant l'animer est achevée. De même la procédure d'acquisition du matériel nécessaire à son fonctionnement est avancée. Le personnel devrait prendre effectivement fonction dans la première semaine du mois d'octobre 2003.

Le Secrétaire exécutif a signé l'accord de siège des différents bureaux de zone avec les ministres des Affaires Etrangères du Burkina Faso, du Bénin et de la Gambie, respectivement. Il a visité les locaux mis à la disposition de la CEDEAO. Quant au Libéria, l'accord de siège sera signé prochainement ;

Consolidation du mécanisme

En prescrivant l'élaboration du mécanisme le 7 décembre 1997, les chefs d'État et de gouvernement ont voulu accorder la priorité à la prévention des conflits.

Force est de constater toutefois, qu'après presque 3 ans de mise en œuvre du protocole, les conflits de notre sous-région continuent d'avoir un coût élevé du point de vue humain, matériel et financier, ainsi qu'un impact négatif sur le développement des États, et l'intégration sous-régionale.

Dès lors, le système d'observation et les organes mis en place ne paraissent plus suffire à eux seuls, pour réaliser une prévention efficace. Le Mécanisme de Prévention ne peut être plus effectif et performant que si l'on s'attaque et résout les questions fondamentales que sont : les élections transparentes, la question de la démocratie dans sa globalité, le statut de l'opposition, la bonne gouvernance, la répartition des richesses nationales, l'État de droit, le rôle de l'armée dans un État démocratique, les questions des réfugiés l'existence des bandes armées, la prolifération des armes légères, la criminalité trans-frontalière, etc.

Les conflits continueront de naître et de se multiplier dans notre sous-région si chacune des questions ci-dessus mentionnées et d'autres encore, ne sont pas résolues.

Ces questions sont essentielles, et les réponses qui leur seront apportées contribueront très certainement à améliorer de façon considérable la prévention des conflits. Il est important en effet, que notre sous-région dispose d'un ensemble de règles et de principes qui guident l'action et le comportement des partenaires du jeu politique dans les États membres. Et des règles et principes qui constitueront le dispositif le plus important du Mécanisme de Prévention des conflits pourront être formulés sous la forme de protocoles additionnels.

Financement de la mise en œuvre du mécanisme

Le Secrétaire exécutif avait demandé l'assistance de l'Union Européenne pour l'élaboration du mécanisme et le démarrage de sa mise en œuvre. La requête du Secrétaire exécutif a été favorablement examinée, et l'Union Européenne a accordé à la CEDEAO une assistance d'un montant de un million neuf cent quatre vingt dix mille (1.990.000) Euros pour l'exécution du programme, travail établi à cet effet. L'aide octroyée a fait l'objet de la Convention de financement n° 06129/REG qui a été signée le 20 janvier 1999. Le reliquat obtenu après déduction des ressources engagées au titre de l'élaboration du protocole relatif au mécanisme, soit un million trois cent quatre mille cinq cent cinquante quatre (1.304.554) Euros servira à l'exécution du devis-programme conclu entre la CEDEAO et l'Union Européenne le 2 avril 2001.

Au terme de ce devis programme, les ressources financières de l'Union Européenne permettront :

- d'organiser les réunions du Conseil des Sages et de financer ses missions de conciliation, de médiation et d'arbitrage ;
- de faire fonctionner l'observatoire central et les bureaux des zones d'observation (paiement des salaires et indemnités) ;
- d'acquérir au profit de l'observatoire central et des bureaux des zones d'observation, les équipements et les matériels nécessaires à leur fonctionnement ;
- d'élaborer les protocoles, pour renforcer les dispositifs de prévention des conflits.

De même, des discussions entreprises sont avancées en vue de développer le partenariat avec d'autres pays tels que les USA et le Canada, pour ne citer que ceux-ci, afin de bénéficier d'une assistance dans le cadre de ce partenariat ayant permis, respectivement, le renforcement du système d'alerte précoce et la création d'une Unité de protection des enfants.

La communauté devra se préparer à assurer la relè-

Déclaration d'Accra et son Plan d'Action qui exhortent et définissent les stratégies de protection efficace des enfants en situation de conflit.

Les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO :

- Exigent de la part des groupes armés de la sous-région, la mise en liberté immédiate de tous les enfants enlevés contre leur volonté ;
- Appellent les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre et respecter dans leur totalité les résolutions 1261 (1999) et 1265 (1999) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, les conventions de Genève et leurs protocoles relatifs, ainsi que la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, la Convention relative aux Droits de l'Enfant ;
- S'engagent à collaborer étroitement avec des groupes de la société civile afin d'assurer la protection, le désarmement et la démobilisation des enfants affectés par la guerre, ainsi que leur réintégration et réhabilitation au sein de leur famille et leur collectivité ;
- Convainquent, en collaboration avec les organismes donateurs, d'aides pour que tous les enfants aient accès à une éducation élémentaire de qualité, et dans cette optique, élaborer des programmes scolaires favorisant la sensibilisation aux droits de la personne aux principes d'une saine gestion publique, aux méthodes traditionnelles de règlement des différends, à la tolérance et aux techniques de gestion des conflits ;
- Décident d'intégrer aux programmes de formation militaire, les droits de l'enfant et la protection des enfants dans les conflits armés. Pour ce faire, concevoir, échanger et inclure des manuels des programmes de formation militaire sur les droits de la personne définis dans les instruments internationaux et sur le droit international humanitaire qui insistent particulièrement sur les droits de l'enfant ;
- Décident d'élaborer des programmes spécifiques en vue de fournir du matériel d'information, d'éducation et de communication sur les droits de l'enfant pour que les médias soient bien informés et puissent contribuer à la défense des droits, au bien-être et à protection des enfants et concevoir des activités médiatiques en particulier des programmes radio-diffusés au profit des enfants victimes de la guerre, sensibles et conformes aux intérêts de l'enfant, etc. Une unité de protection des enfants a été créée au niveau du Secrétariat exécutif

g. Régler le problème des réfugiés

Les conséquences pour la population civile des guerres rend indispensable l'assistance humanitaire d'urgence fournie par la communauté internationale dans les zones de conflits.

La CEDEAO prend une part active dans la coordination et la conduite de l'assistance humanitaire :

- La CEDEAO intervient pour soulager les populations et restaurer le cours normal de la vie dans les situations de crise, de conflit ;
- La CEDEAO développe ses propres capacités en vue d'entreprendre efficacement des actions humanitaires tant par mesure prévention que pour la gestion des conflits ;
- Dans le cas où l'environnement d'un État membre est sérieusement dégradé, des mesures appropriées devront être prises pour le réhabiliter ;
- Elle s'emploiera à coordonner les efforts des nombreux organismes de secours et oeuvrer à la mobilisation des ressources et l'assistance nécessaires pour les réfugiés dans les pays d'accueil. Il est nécessaire de relier l'aide d'urgence à la reconstruction et au développement et éliminer les causes profondes des réfugiés, et personnes déplacées ; faire appliquer le droit humanitaire international et renouveler l'engagement de défendre ce droit.

h. Renforcer le Mécanisme de Prévention, de Gestion des conflits de Maintien de la Paix et de la Sécurité

Les États membres de la CEDEAO s'engagent à rendre opérationnel Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des Conflits par :

- La mise en place effective et le fonctionnement véritable structures du mécanisme ;
- La rationalisation des institutions sous-régionales en matière paix et de sécurité ;
- Le règlement des conflits à l'intérieur du mécanisme.

i. Entreprendre la reconstruction et la réhabilitation des zones dévastées

Pour aider les États membres qui ont été affectés par les conflits violents, la CEDEAO entreprend les activités suivantes :

- La consolidation de la paix qui a été négociée ;
- La création de conditions favorables à la reconstruction politique sociale et économique de la société ainsi que des institutions gouvernementales ;



- La mise en œuvre de programmes de désarmement, démobilisation et de réintégration, notamment pour les enfants soldats ;
- Le rétablissement et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur ;
- L'aide aux groupes sociaux vulnérables comme les enfants, personnes âgées, les femmes et les groupes traumatisés de société.

j. Coopération et assistance

Développer la coopération et le partenariat avec la communauté internationale et les autres partenaires bilatéraux.

Enfin dans le cadre du renforcement de la stabilité dans la sous-région la CEDEAO vient d'adopter un protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance qui traduit la volonté de la sous-région de traiter l'ensemble des éléments constituants des menaces de déstabilisation. Il s'agit notamment des questions liées aux critères de convergence constitutionnelle, à l'Etat de droit, au rôle de l'Armée dans une démo-

cratie, la lutte contre la pauvreté, le rôle des femmes et des jeunes dans la société etc.

Conclusion

Les questions de paix et de sécurité facteur de la stabilité demeurent au coeur des préoccupations de l'Afrique de l'Ouest.

La paix et la sécurité ne seront restaurées de façon durable que lorsque l'Afrique de l'Ouest s'attaquera aux racines et aux causes fondamentales des conflits à travers une série d'initiatives couvrant les domaines de gouvernance, de la démocratisation, du respect des droits de l'homme et de développement socio-économique et de l'intégration.

La CEDEAO est résolument engagée pour réaliser ce noble objectif pour faire de la sous-région Ouest Africaine un havre de paix et de stabilité.

Elle s'est dotée pour cela des moyens nécessaires à cette fin que la volonté des Chefs d'Etat et des peuples traduiront en réalité.

Je vous remercie de votre aimable attention.



*De gauche à droite :
le Chef d'Etat Major général des armées ; le Président de la République, Chef Suprême des armées ;
le Premier Ministre et le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants
lors d'une cérémonie de sortie de promotion à l'école militaire inter-armes de Koulikoro*

DEUXIÈME TABLE RONDE

*Rôle et place
des forces de sécurité
dans les pays africains*



RÔLE ET PLACE DES FORCES DE SÉCURITÉ DANS LES PAYS AFRICAINS exposé liminaire du modérateur

ISHOLA WILLIAMS

Major-General (rtd), Executive Secretary African Strategic and Peace Research Group (AFSTRAG)

The wide-ranging subject of Security Sector Reforms including within that umbrella the ill-defined debate on civil-military relations in developing world i.e. in Asia, Latin America and now Africa is becoming Western-Centric intellectual and theoretical industry of its own.

This is because instead of continuing with the Afro-centric and enduring theme of African Security Forces and the society relations. The Western dominated UN with the predominant US/Eurocentric thinking and practices have made us believe that according to Mr. E. Gorkovskiy, Deputy to the UN under Secretary general and Director, Department for Disarmament affairs. "We the UN Department for Disarmament affairs believe that improved civil-military relations in all countries of the world constitute a major factor not just for political stability, but most importantly for Peace and Security". He made the statement at a seminar on *The Promotion of Civil military Relations in Africa a factor for peace and security*".

He went on to say that the seminars purpose is to define a place and role of African armies in the emerging democracy of Africa and at the same time to draw the outline of the system to regulate relations between the civilian and the military authorities.

At the same seminar, the US Ambassador to Togo, Mr Karl Hoffman put the matters across in more realistic and understandable manner when he said that "il est difficile d'entrevoir comment l'Afrique relèvera les défis politiques et économiques du 21^e siècle si nous ne parvenons pas à corriger cette relation cruciale entre l'armée et société civile. Cette conférence nous aidera à explorer les moyens d'y parvenir". He posed the questions that very relevant to our colloquium by asking.

Do Africa militaries have a role to play in their societies?

Secondly, Do the political as well as the military leaders have the responsibilities for the formation of

a republican army within their societies?

Thirdly, is it really not wrong for us to insist that the military must be above politics? These questions do help to concretise the themes of our discussion during this colloquium.

I shall leave the panel to discuss those questions with an open mind and from the Afro centric stand point without disregarding the past, present and the continuing pressure and influence of the US and Europe's contributions in the Security Sector Reforms that are always on-going in Africa.

Having said the above, it is important that we remember first the words of M. Paul Dehoumon that "une société respecteuse des lois et des institutions génère une armée respecteuse des lois et des institutions. Une société qui méprise les lois et les institutions verra son armée mépriser les lois et les institutions de la République". In addition, note the words of General Amadou Toumani Touré "En Afrique, l'armée n'est pas le problème, mais elle fait partie du problème".

Prof. Hussain Solomon of the Political Science Dept., University of Pretoria (South Africa) states another dimension of the problem when he posits that "how do we balance the Napoleon Bonaparte maxim that without an army, there is neither independence nor civil society with that of Edmund Burke's warning that an armed disciplined body is in essence, dangerous to liberty".

We cannot but agree with Maitre Larba Yarga former Burkina be Minister of Defence who said at the same seminar that "il n'est pas exagéré de dire que l'armée nationale constitue le premier creuset de l'unité dans un État".

The above statement is in line again with General A. T. Touré who quoted the words of the Late Monseigneur Luc Auguste Sangare, the Archbishop of Bamako who said that "la différence entre les deux réside essentiellement dans un concept 'de qualité d'homme' ; le bon ou le mauvais se trouve indifféremment chez l'un comme chez l'autre".

Responses to the above questions are very important in enabling us to discuss the place and role of African Security Forces. I do believe that all security forces including the Armed Forces, the gendarmerie, the police, the customs and the prisons have the following generic roles whether the threat is symmetrical or asymmetrical

Deterrence which is the threatened use of force in order to prevent crises and conflicts externally and internally and may sometimes need to play the role of an independent, which according to General Touré has been the historic role of the military in the arbiter past African Empires of Mali of 13 to 15 century.

Compellance which is the constitutional or legitimate use of force of arms to provide the enabling environment for crises or conflict transformation. The constitution of South Africa makes it very clear that Security forces are not obliged to obey unconstitutional orders without defining what orders are unconstitutional. Can this colloquium define what is constitutional or not? In addition how do we differentiate Regime security from the protection of the constitution and who decides what orders are unconstitutional especially when it concerns internal crises or conflicts. In most cases the military have been accused of human rights violations in performing their role under constitutional orders. How do we draw the limits and who determine the limits.

Reassurance is the humanitarian role of the Security Forces when it is well-equipped and trained to work with various governmental agencies and civil society organization to deal with natural and non-natural disasters and crises. In addition, the security agencies are also available to run essential services during national strikes.

Reassurance also include the readiness and capability of the security agencies to protect the civilian population at any time from crime and other related acts that require both deterrence or compellance within and or out their borders as part of a sub-regional intervention is becoming an important role in itself.

Development to some of the western donors, the Security Agencies must concentrate on their activities within the above roles. In the so-called developing countries the military can do more than that because of their training, which include civilian skills, ability to operate in all types of terrain taking the risks with the appropriate equipment and mate-

rials and the cost-effectiveness. Africa needs to make full use of the human skills that are within our countries. While some of our best brains and hands are abroad, we are not making full use of the ones at home including those within the security agencies. The reassurance is also expressed through military humanitarianism in peace building and post-conflict situation. African security forces need to be equipped to do this nationally and within the African Union.

Those roles as described above provide a broad and feasible framework for our discussions. Furthermore, we must also consider the changing global political and economic dynamics and their influence on the African political and economic challenges which impact on the economic and social security of sub-Saharan Africa. This impact is so burdensome that African leaders and civil societies appear to be incapable of dealing with the present and future security challenges and finding the resources needed, while the western world are running out of funds development and security concepts, ideas and practices that can work in Africa. Not many Africans themselves are ready to come up with some creative concepts and practices that can be made to work for Africa by Africans.

In the past, some bright Africans have made the efforts but the African leaders did not take them seriously because the donors did not accept the concept or practice. In addition, the few existing African think-tanks especially in areas of security studies are donor-driven rather than demand-driven and most of these think-tanks are never encouraged by UN, Regional and Sub-Regional organizations through institutionalized collaboration and cooperation but rather more attention are paid to individual consultants. On the other hand, the western countries rightly devote a substantial amount of their grants or funds for security sector reforms to their think-tanks who may have Africans in their establishments. However, those Africans rarely help in building institutionalized pan-African or sub-regional think-tanks for analysis needed for influencing policy, action and decision making within African security agenda for Reforms.

The shortage of homegrown security related concepts, ideas and practices have not allowed African civil societies to be more engaged in informing decisions in the role and employment of the security forces, the gendarmeries and the police except for South Africa.

We need to discuss how we can fill this important gap while engaging more security agencies personnel of all levels (both active and retired) in this creative exercise with the civil society and the politicians. In the recent past, western donors led by their development specialist have pressurized African governments to reduce defence expenditure i.e. the money being spent on Defence management especially procurement etc in Africa. Whereas in reality according to D. Henke and M. Rupiya "Finding Defence: Challenges of Buying military capabilities in sub-Saharan Africa" (published by strategic studies institute of US Army War College Sept. 2001). African countries spend surprisingly in little on defence possibly less than is prudent. They believe as almost all African security experts do, that what is generally missing is a transparent process based upon broad national consensus for defining security, formulating homegrown coherent national security strategy, allocating resources based on that strategy and then effectively overseeing the implementation. In short, they believe in the democratization of the whole process of deciding national security priorities and allocating resources based on a true national consensus. This is easier said than done because of the resources required for this essential exercise. The challenge here is that how can African countries get the adequate resources to meet all the demands for the essential roles of the security forces and to ensure that those resources are efficiently used and accounted for.

Most sub-Saharan countries lack adequate resources and this is worsened by the lack of interest or the induction of interest of western donors in continuing long-term financial and material assistance to individual countries with or without the on-going security sector reforms, which includes employment of the officers (advisers) from the donor-countries. There is that pretense that there is no African expertise and experience to carry out the reforms. At the end of the day, they discover that every nation's security system has its own culture, relationships, experience and comportment that cannot be transformed by any outsider. In addition, no outsider can create a model for political security forces-society relations than the nationals themselves. There is need to create an African organization of ex-military officers like the Military Professional Retired Incorporated (MPRI) of USA or similar organizations in UK and France that will get the contracts for reforms from their own governments and if necessary from donors. In addition undue attention is paid

to the reforms of military organizations only rather than including public institutions that are needed for politico-military policy decision-making, and implementation in a partnership needed for efficient use of resources. Institutional system building should be the key goal of any security sector reform, followed by ensuring long-term adequacy of resources for the system to mature.

In some cases, the security forces are in a position to earn compensation for extra-security activities, which can go towards the welfare costs of the personnel and therefore free public resources for essential security activities. We find many African governments unable to pay soldiers regularly while many of the African Security forces are unable to perform their roles and have become so corrupt that they have lost respect of the populace.

Coming back to the questions, I have posed within the frame work above, I do not expect 2-day colloquium to be able to provide concrete and specific responses but it can provide areas for further studies of the challenges that we face in Africa with respect to the place and roles of the African Security Forces in contributing to the political stability and economic development of the continent. So far, a lot of emphases have been put on the compellance role of the African Security forces. This role has been under the orders of the regime or within the circumstances created by the politicians and sometimes in accordance with the wishes of a part of the populace. In most cases, this role has made the security forces unpopular and has sometimes created conflicts within the security forces themselves.

We need to do more in providing the African Security Forces with Studies and best practices in doctrine, tactics, technology and management of their Deterrence and Reassurance roles. In addition, the politicians and the public tax payers must be ready not only to provide adequate resources but must also strive towards a society that respects law and order. More so, will the public be ready to pay security tax just as they do with airport tax or value added tax. Those who fly nowadays pay so much in dollars as security taxes post-Sept. 11. We can do the same for our security forces.

In conclusion, it is important that African countries need to look very closely at the way the South Africans used the participatory method in defining the roles, missions and management of their Security Forces. These definitions were then constitutionalised in clear terms. The constitution protects

both the public and the security forces from abuses by the politicians. Surprisingly, the Security Forces also have a Trade Union, which is strong and very active. This is apart from being allowed to vote at elections. Furthermore, the constitution states very clearly that Security Forces must not obey unconstitutional or unlawful orders and that they must be given the adequate resources to perform their roles and missions.

As the Security Forces face the uncertain future so are the internal or external threats will continue to be uncertain in terms of politics, economy and social.

Let me end by adapting Gen. Toure's statement in saying that "*The Security Forces even though its strength is in compellance can and must be one of*

the pillars for security and development within the African Union through Deterrence, Reassurance and Development".

NOTES

1. I have made extensive references to the Seminar Report on "The Promotion of Civil-Military Relations in Africa-A factor for Peace, Security and Development"

The seminar was organized by the United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament (UNREC) in Lome Togo (29-31 October 2001)

Funding Defense-Challenges of Buying Military Capabilities in Sub-Saharan Africa by Daniel Henk and Martin Revayi Rupiya Strategic Studies Institute. US Army War College.



Image de soldats maliens débarquant sur l'aéroport de Loungui (Sierra Leone) en opération de maintien de la paix



RÔLE ET PLACE DES FORCES DE SÉCURITÉ DANS LES PAYS AFRICAINS

communication n° 1

M. SOUMEÏLOU BOUBEYE MAIGA,

ancien ministre des Forces Armées et des Anciens combattants de la République du Mali.



I. Missions générales (Rappel)

Constituées d'éléments à statut militaire et d'éléments à statut civil les forces de sécurité ont pour mission générale :

- D'assurer la protection des institutions, des personnes et des biens et le respect de la loi sur l'ensemble du territoire ;
- D'être à la fois au service de la loi et de la justice et des forces de coercition ;
- De réussir l'exercice d'assurer la sécurité sans contrarier les libertés.

II. Environnement sécuritaire

- Prédominance de conflits intra-étatiques mêlant des facteurs identitaires, ethniques, religieux, régionalistes et des revendications portant sur la qualité de la gouvernance.
- Vulnérabilités nombreuses au développement plus ou moins incertain, des menaces diverses et une conflictualité en spirale qui intègre les

espaces (exemple de la bande sahélio-saharienne et de l'arc de tension ouest-africain).

- Criminalisation des circuits économiques et financiers associant assez souvent réseaux terroristes et circuits de blanchiment.
- Globalisation des menaces et des risques, née de la suppression, institutionnelle ou non, des frontières traditionnelles induites par la mondialisation, transformant les flux humains, matériels et financiers en autant de vecteurs d'une criminalité transnationale multiforme.

Il y a là autant de ferments d'instabilité dont la concomitance et l'acuité affaiblissent non seulement chacun de nos États pris individuellement, mais affaiblissent aussi nos capacités collectives en matière de sécurité, de démocratie, de développement, d'intégration régionale et de coopération internationale.

III. Rôle et place des Forces de Sécurité

C'est à l'aune de cet environnement sécuritaire interne et externe qu'ont été structurés depuis la fin des années 80 le rôle et la place de forces de sécurité dans nos pays. Sur la base d'une doctrine d'emploi axée sur le développement des capacités de connaissance, de prévention, d'évaluation en vue d'un usage proportionné de la force et la résolution pacifique des conflits internes.

Au plan interne :

La réorganisation des forces de sécurité est devenue un enjeu politique majeur en tant qu'indice d'évolution vers un État de droit et élément constitutif d'un nouveau mode de régulation sociale fondé, entre autres, sur le non recours systématique à la coercition pure et simple dans un contexte intrinsèquement marqué par les conflits et les manifestations et la rupture avec un passé de relations autoritaires avec la société.

Les efforts ont été principalement orientés sur :

- La révision du cadre légal et réglementaire d'action ;

- Un recrutement non partisan ;
- Une formation et un perfectionnement continus en vue de renforcer les qualités professionnelles et morales et l'esprit de service public ;
- L'organisation d'ACM pour instaurer une relation non conflictuelle avec les populations et une légitimité nouvelle aux forces de sécurité ;
- La coopération internationale pour une mise aux normes universelles.

Exercice souvent contrarié par :

- La faiblesse des ressources financières, matérielles et humaines mises à disposition en dépit de la permanence d'une obligation de compétence et d'efficacité ;
- La faiblesse voire le manque de coordination entre services ;
- La sanctuarisation relative des questions de sécurité au sein de l'État.

Au plan externe :

- Participation aux opérations de maintien, de restauration et de consolidation de la paix, en tant que forces d'accompagnement et de soutien à la paix (Angola, Rwanda, Burundi, Haïti, etc.) ;
- Transfert à l'extérieur de schémas internes : Accompagnement prévôtal, Missions d'observation et de contrôle et expertises en matière de Police Judiciaire, Formation des forces locales, Insertion dans les ACM pour aider à la constitution du tissu social des pays, «Extension des frontières institutionnelles», contribution à la propagation d'une culture démocratique ;
- Conséquence de cette participation (qui est aussi devenue un signe de reconnaissance) :
 - Réflexion sur l'action des forces de sécurité

dans le maintien de la paix

- Adaptation des textes législatifs et réglementaires conséquents
- Adaptation de la formation (en particulier dans le domaine juridique)
- Efforts vers une aptitude polyvalente
- Développement des capacités de planification et d'intégration à des dispositifs multinationaux

IV. Quelques pistes

- Doctrine d'emploi fondée sur la prévention induit une approche plus intégrée d'une part avec les structures agissant dans le domaine du Renseignement et avec l'outil militaire d'autre part.
- Prévention impliquant capacité d'agir pour empêcher l'éclosion et le développement de situations qui, à terme, pourraient devenir une menace, le renseignement est devenu un élément central de la sécurité et en la quasi-absence de conflits interétatiques, les enjeux militaires se posent aujourd'hui essentiellement en termes de sécurité intérieure et internationale.
- Professionnalisation et spécialisation.
- Réflexion sur la problématique d'un service de Sécurité Unique pour compenser la faiblesse des moyens et aboutir à une plus grande unité de doctrine et de commandement
- Réflexion sur un transfert, sous l'égide des services centraux, de compétences limitées aux collectivités territoriales en vue de concentrer les forces étatiques sur les menaces de dimension nationale, sous-régionale et internationale et les disposer à s'insérer plus efficacement dans un cadre multinational d'échange et d'opération.



Refection, au profit de la régie du chemin de fer, du pont de Samé par des éléments du Génie militaire

RÔLE ET PLACE DES FORCES DE SÉCURITÉ DANS LES PAYS AFRICAINS

communication n° 2

GÉNÉRAL JEAN-CLAUDE ALLARD,

Délégation aux Affaires Stratégiques, ministère de la Défense, France

contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population ».

Ce périmètre recouvre les concepts de sécurité extérieure et de sécurité intérieure.

La sécurité extérieure : la notion de sécurité extérieure est centrale dans la réflexion sur la sécurité. Elle doit avoir pour objectif de parer les menaces externes d'origine militaire dirigées contre le territoire, la population, les intérêts vitaux, stratégiques et économiques d'un État.

La sécurité intérieure : la notion de sécurité intérieure complète le périmètre de sécurité d'un État. Dans son extension maximale, elle englobe plusieurs notions. Pour la France par exemple, toujours selon l'ordonnance de 1959 : « *le ministre de l'intérieur est responsable de l'ordre public, de la protection matérielle et morale des personnes et de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général* ».

Elle implique donc des actions de sécurité générale, de police administrative, de police judiciaire, de protection civile. Avec des notions proches et parfois englobées comme la défense civile, la sûreté générale.

Les forces de sécurité :

Dans ces conditions, les forces de sécurité comprennent tous les corps qui participent à des actions pour assurer ces différentes formes de sécurité. Ils sont regroupés en deux grands ensembles : l'intérieur et la défense ou « l'extérieur ».

Les synergies

Les périmètres de compétence entre extérieur et intérieur peuvent être, en fonction des situations, étroitement imbriqués. Par ailleurs, par souci d'économie des moyens, des synergies peuvent être créées entre les deux.

Ainsi, l'ordonnance de 59 en France dispose que : « *Il (le Ministre de l'Intérieur) reçoit du ministre des*

quelques réflexions sur l'évolution de la coopération entre la France et l'Afrique.

notre fidélité et de notre solidarité.

EVOLUTION DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE

SÉCURITÉ ET DÉFENSE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE • VISION DES FORCES ARMÉES DU MALI

Sans doute devons-nous accorder une priorité à ceux de nos partenaires dont les systèmes de sécurité ont été disloqués par des années de guerre. Ceci dit, il est clair qu'il nous faut aujourd'hui dépasser ce cadre bilatéral pur donner les moyens aux Africains de prendre en charge leur sécurité. Donner les moyens aux organisations régionales (Ex de la CEDEAO) et à l'UA d'assumer leurs responsabilités.

Les efforts que la France entend déployer pour faire de RECAMP autre chose qu'un concept et autre chose qu'une idée française vont dans ce sens.

Pas de développement sans sécurité. On parle beaucoup d'APD (augmentation de 50 % en 5 ans 0,5 % du PIB à cette échéance). On ne parle pas d'aide publique à la sécurité (APD ne peut financer des programmes de coopération militaire). C'est très regrettable car la réforme ou la reconstruction d'un système de sécurité est affaire de longue haleine. Elle met en scène de multiples acteurs (armées - police - appareil judiciaire et pénitentiaire - gouver-

nement). C'est un processus global pour faire face à un problème global dans la mesure où sécurité extérieure et sécurité intérieur, menaces extérieures et menaces intérieures ne se distinguent pas toujours clairement en Afrique.

C'est ce message que j'essaie de faire passer à Paris pour convaincre ceux qui pensent que la coopération de défense et de sécurité n'est pas une priorité et que le développement suffit à générer de la sécurité. La sensibilité politique de cette forme de coopération explique sans doute cela. Il est clair que lorsque des militaires, soldats ou gendarmes formés par des français, se rendent coupables d'exaction ici ou là, c'est toute la coopération entre la France et l'Afrique qui est montrée du doigt.

Ma conviction est qu'il ne faut pas s'arrêter sur ces échecs, poursuivre notre travail avec détermination et nous garder de reprocher à des pays indépendants depuis 40 ans de ne pas adopter une organisation et des structures que nos nations européennes ont mis des siècles à bâtir.



Revêtement et refection d'un tronçon du chemin de fer par des éléments du Génie militaire



EVOLUTION DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE communication n° 2

GÉNÉRAL BABACAR GAYE

Chef d'État-major des Armées du Sénégal

Mesdames, messieurs

Je voudrais tout d'abord remercier les initiateurs de ce colloque qui ont bien voulu m'associer à cette importante réflexion sur les enjeux de la sécurité et de la défense du continent africain sous l'optique du partenariat avec l'Europe.

L'invite qui m'est faite d'intervenir en ma qualité d'africain sur l'Evolution de la coopération militaire entre la France et l'Afrique, une problématique certes française, mais qui est au centre des préoccupations des décideurs africains, est déjà un indice de grande ouverture et la reconnaissance d'une certaine communauté de destin augurant de bonnes perspectives.

C'est donc volontiers que j'énoncerais une perception de la politique militaire africaine de la France qui n'a la prétention d'être ni exhaustive, ni définitive encore moins officielle. Mais, elle reste celle d'un acteur de la défense - entièrement formé à l'école française depuis les classes préparatoires jusqu'à l'Ecole Supérieure de Guerre - et qui en mesure au quotidien les ambitions et aussi les renoncements, dans le contexte du pays qui peut se targuer d'avoir les liens les plus anciens avec la France et qui demeure aujourd'hui encore un acteur de premier plan dans ce domaine.

D'emblée, je tiens à témoigner du caractère très bénéfique de la coopération militaire française pour les armées contractantes africaines. A ce titre, il importe que son évolution continue de conforter ses acquis positifs tout en minorant certains aspects parfois décriés de ses modalités de mise en œuvre.

Aussi, voudrais-je procéder à un bref état des lieux de ce précieux domaine des relations franco-africaines avant d'en envisager idéalement les perspectives de mon point de vue.

I. UNE COOPÉRATION MILITAIRE

BIEN APPRECIÉE

QUOIQUE ENCORE PERFECTIBLE

Par sa constance et son ampleur, la coopération militaire française occupe une place exceptionnelle qui lui confère une originalité et une efficacité inégalée dans le contexte africain. Ce trait apprécié des pays bénéficiaires est cependant limité par certains facteurs sources d'insatisfaction et d'incompréhension.

1.1 Une pratique efficace

La coopération militaire française est essentiellement celle d'une grande puissance appliquée à des armées faibles et sous-dimensionnées, même par rapport à leur cadre géopolitique propre en terme de capacité.

Pourtant, elle a réussi la prouesse de dépasser les contingences historiques particulières, les obstacles psychologiques et la différence de milieu pour incarner une réalité organique vivante au rebours des autres pays européens ayant eu un passé colonial.

Il faut peut-être croire que le secret d'une telle adaptation en dehors d'un ferme engagement réside dans l'articulation d'une triade alliant une forte dimension humaine à des fonctions budgétaire et matérielle conséquentes.

Une forte dimension humaine

Ainsi, nous apprécions avant tout la coopération militaire française à travers les hommes qui en sont les acteurs et qui vivent avec nous et partagent nos réalités au quotidien avec abnégation quelque soit le lieu d'exercice de leur mission.

Nous demeurons conscient de leur appartenance à une grande puissance militaire mondiale qui consacre un soin tout particulier à la sélection et à la formation de ses cadres avec ce rare atout d'en spécialiser certains parmi les meilleurs aux réalités de l'Outre-Mer à l'instar des Troupes de Marines.

QUELLE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AFRIQUE

introduction liminaire du modérateur

FRANCESCO GOSETTI DI STURMECK

Chef de la Délégation de la Commission européenne au Mali

S.E. Monsieur le Chef de l'État,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très honoré d'avoir été pressenti pour être le modérateur de cette séance portant sur LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET L'AFRIQUE, thème dont le titre est le plus proche de l'intitulé général de ce séminaire. Les interventions, qui ont précédé, ont, par leur pertinence et leur qualité, permis d'apporter des éléments de compréhension sur le sujet. Mais il s'agit désormais, en quelque sorte, d'entrer au cœur du débat et mes propos s'inscrivent dans ce cadre.

L'histoire de l'Union européenne (UE) est intimement liée à la problématique des conflits, puisque c'est en réaction à un conflit que la construction communautaire s'est faite. L'UE a donc une vocation particulière à promouvoir la paix et la stabilité. Cette volonté a présidé à la création de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) dans le Traité de Maastricht en 1993, précisée par le Traité d'Amsterdam (1999). La PESC tend à renforcer la présence et la visibilité de l'Union européenne sur la scène internationale, en lui donnant les moyens de contribuer à la paix et à la stabilité internationales et de promouvoir un nouvel ordre international basé sur la démocratie, le respect des droits humains, le développement durable et la justice sociale.

Au sein de la PESC, la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), a pour objectif de permettre à l'UE de participer davantage à la prévention des conflits et à la gestion des crises dans les régions avoisinantes ou plus lointaines. En l'occurrence, nous nous intéressons plus précisément ici à la PESD entre l'UE et l'Afrique. Je ne vais pas reprendre la triste litanie des conflits qui affectent le continent africain (Sierra Leone, Libéria, Somalie, Burundi, Rwanda, Est de la RDC, Sud Soudan...) ; mais il est clair que la multiplication des conflits

sanglants requiert une réponse de la part de l'UE si celle-ci se veut un acteur international crédible.

Je souhaiterais, à ce stade, faire le point sur ce que l'on entend par « politique de sécurité et de défense ». L'objectif de la PESD est avant tout de répondre aux causes profondes d'instabilité dans les pays tiers, afin de prévenir les conflits potentiels. J'insiste sur ce point : la PESD comporte toute une gamme d'actions qui vont de la logique préventive à des mécanismes de gestion des crises ; mais la gestion de crise n'entre en jeu que si les autres mécanismes ont échoué à assurer ou rétablir la stabilité.

L'UE poursuit donc une logique articulée autour de trois axes : la promotion de la stabilité, les mécanismes de réaction aux conflits et le renforcement de la coopération internationale sur la prévention des conflits.

L'Union européenne dispose en effet de nombreux instruments pour promouvoir la stabilité dans les pays tiers : le renforcement des liens commerciaux ; le soutien à la démocratie, à la société civile, l'attention portée aux politiques sociale et environnementale... Tout ceci est désormais analysé dans les documents de stratégie pays, selon une approche intégrée qui permet d'internaliser la question de la prévention des conflits dans les programmes de coopération.

Les questions transversales font aussi l'objet d'une attention particulière : la drogue, les flux migratoires et le trafic d'êtres humains, la propagation des maladies transmissibles, la circulation des armes, les ressources minières (telles que les diamants de la guerre, puisque la Commission participe au processus de Kimberley sur le contrôle d'importation/exportation des diamants bruts) ; autant d'éléments qui peuvent constituer des facteurs de tensions importants.

Mais ces instruments « souples » ne permettent pas toujours d'éviter l'émergence de conflits, l'UE doit



alors être en mesure de réagir rapidement aux conflits naissants. Pour ce faire, l'UE a à sa disposition des instruments diplomatiques « classiques », comme le dialogue politique ou l'envoi de représentants spéciaux. Mais l'UE cherche désormais aussi à diversifier ses instruments, ce qui a été rendu possible par le Traité d'Amsterdam qui a défini les missions de Petersberg et a ouvert la perspective d'une mobilisation militaire et non-militaire en cas de catastrophes humanitaires, de missions de sauvetage et opérations de maintien ou rétablissement de la paix. Outre la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce, il a été prévu en 1999 de créer une force de réaction rapide qui devrait, d'ici 2003, pouvoir atteindre un effectif de 60.000 personnes, pouvant être déployée dans un délai de 60 jours et maintenue pendant au moins une année afin de mener des initiatives rapides dans le domaine de consolidation de la paix, reconstruction et développement.

Si l'UE se dote progressivement des instruments lui permettant de faire face à des situations de conflit, ces situations nécessitent généralement des réponses concertées. L'UE cherche donc aussi à renforcer la coopération internationale sur la prévention des conflits. A un premier niveau, un cadre de coopéra-

tion renforcée existe déjà avec les organisations internationales (ONU, OSCE, Conseil de l'Europe, OTAN) et consiste en des échanges d'analyses, des formations ou coordination sur le terrain. D'autre part, la coopération avec les ONG se renforce, notamment par le biais de financement d'actions dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme.

Je tenais simplement à esquisser par ces propos liminaires, l'idée selon laquelle les actions de l'UE se situent dans un continuum qui va de la coopération au développement à la gestion des crises. Ces idées vont maintenant être débattues et je souhaite vous présenter, bien que je pense que cela ne soit pas nécessaire, les intervenants sur le sujet: Monsieur Djomatchoua-Toko (Secrétaire exécutif de l'Union Africaine auprès de l'Union européenne), représentant SE.M. Amara Essy, Président intérimaire de la Commission de l'Union Africaine, Mme Catherine Lalumière, Vice-Présidente du Parlement européen et Mme Irène Simantoni, membre de la Task Force Afrique de l'Unité Politique, au Conseil de l'Union européenne. Je leur laisse désormais la parole et vous remercie, Mesdames, Messieurs, pour votre attention.



- La Convention d'Algér sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ;
- Le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, adopté à Durban;
- Le Mémorandum d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) ;
- La Déclaration sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique.

Dans le domaine du développement économique et de coopération inter-africaine, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté :

- Le Traité instituant la Communauté économique africaine en 1991 ;
- Le Plan d'action du Caire pour la relance du développement économique et social de l'Afrique ;
- La Déclaration de Syrte dont de nombreuses mesures visent l'accélération du processus d'intégration économique et le règlement de la question de la dette ;
- La Déclaration sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Comme vous le savez, Monsieur le Président, ces décisions, déclarations, conventions et protocoles établissent tous un lien étroit entre la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération, le développement, l'intégration, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, et tant d'autres valeurs chères à l'Afrique et à ses partenaires extérieurs dont l'Union européenne. C'est entre autres pour relever les défis que posent à l'Afrique toutes ces questions non encore résolues, que les chefs d'État et de gouvernement ont adopté l'Acte constitutif de l'Union africaine, le 11 juillet 2000 à Lomé. L'Union a été lancée lors du sommet de juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud.

Je me félicite que dès le 9 juillet 2002, dans une déclaration solennelle, la Présidence de l'Union Européenne ait salué la naissance de l'Union africaine. Le Président de l'Union européenne a entre autres déclaré que « *par cet événement historique, les nations ont accompli un pas important vers la création d'un cadre plus solide et plus cohérent pour la paix, la stabilité, la bonne gestion des affaires publiques et le développement économique en Afrique* ».

Je suis convaincu que, plus qu'hier avec l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Union africaine et l'Union

europeenne développeront une coopération des plus fructueuses, et que leurs États membres contribueront à promouvoir des partenariats porteurs pour l'avenir.

Déjà, on se souvient que le premier sommet Afrique-Europe, tenu au Caire, avait jeté les bases d'une coopération renforcée et dégagé 8 domaines de coopération prioritaire parmi les plus préoccupants pour l'Afrique dont la coopération régionale, la lutte contre le VIH/SIDA, la sécurité alimentaire, la prévention des conflits, l'environnement, la dette et les droits de l'homme.

Les domaines de coopération ainsi identifiés ont été examinés de façon approfondie par la réunion ministérielle de Ouagadougou du 28 novembre, et les moyens de leur mise en œuvre ont été dégagés. Ils engagent nos États et nos deux organisations.

Le lien étroit entre les domaines particuliers de la Sécurité et de la Défense, objet de notre propos, avec les autres secteurs identifiés, implique une nouvelle approche de la coopération, entre l'Union européenne et Afrique.

IV. Pour une coopération globale entre l'Union européenne et l'Afrique en vue d'un meilleur impact sur la sécurité et la défense en Afrique

Pour que le partenariat à établir entre l'Union européenne et l'Afrique porte les fruits de la belle floraison actuelle, il est urgent, pour reprendre un discours qui commence à faire recette en Europe, d'établir une approche transversale et intégrée de la coopération future. Cette approche permettra de prendre en compte les dimensions politiques, sociales et économiques de la prévention et de la résolution des conflits sur le continent.

Il est aujourd'hui établi que le développement durable est l'outil le plus performant pour prévenir les conflits. En se dotant de la CSSDCA et du NEPAD, l'Union africaine a compris que l'origine des conflits et du retard de l'Afrique réside surtout dans la mal gouvernance, le déficit démocratique et les mauvaises politiques économiques qu'il est urgent de corriger. Ce qui est nouveau avec le NEPAD et la CSSDCA, c'est que cette fois, ce ne sont pas nos partenaires qui nous disent ce qu'il faut faire, ou qui le font à notre place, mais c'est nous-mêmes qui avons reconnu que quelque part, l'Afrique est confrontée à des problèmes et qu'il est devenu

urgent que les Africains prennent des mesures pour y faire face. Nous avons en fait compris que les ingrédients du développement sont avant tout la paix, la sécurité et la stabilité, elles-mêmes garanties par la bonne gouvernance, la primauté du droit, l'investissement en l'homme et des institutions démocratiques et fortes.

Monsieur le Président,

L'Afrique a pris conscience des liens qui existent entre tous ces domaines aussi vastes les uns que les autres. Le leadership politique africain a aussi la ferme volonté politique de mettre en œuvre ces programmes pour sortir l'Afrique de sa situation actuelle. Je n'en veux pour preuve, Monsieur le Président, que les vastes ambitions affichées à travers les objectifs de la nouvelle Union africaine auxquels je vous renvoie, les conditionnalités explicitement exprimées dans l'Accord de Cotonou entre les ACP et l'Union européenne et librement acceptées par nos États, ainsi que l'adoption unanime à Durban, de documents à caractère aussi contraignant que politiquement sensibles, comme le Protocole sur le Conseil de paix et de sécurité, le Mémorandum d'accord sur la CSSDCA, et les déclarations sur le NEPAD et sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique.

L'Union africaine est décidée à mettre en œuvre tous ces programmes, et pour cela, elle a plus qu'hier besoin de l'appui généreux de l'Union européenne.

Déjà, les États africains, individuellement et collectivement sont reconnaissants aux États européens, individuellement et collectivement, pour les différentes formes d'aide qu'ils leur ont apportées par le passé, aussi bien dans le domaine du développement économique que dans celui de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

L'Union africaine se réjouit déjà du Plan d'action pour l'Afrique du G8 adopté par le Sommet des pays les plus industrialisés de Kananaskis, au Canada, en faveur du NEPAD. Le plan est un programme d'appui à la mise en œuvre du NEPAD ; il consiste en un engagement des pays du G8 à apporter appui au NEPAD dans les domaines suivants :

- Promotion de la paix et de la sécurité ;
- Renforcement des institutions et de la gouvernance ;
- Commerce, investissement et gouvernance économique et développement durable ;

- Allègement de la dette ;
- Accroissement des connaissances par l'amélioration et la promotion de l'éducation et la généralisation de l'utilisation du numérique ;
- Amélioration de la santé et lutte contre le VIH/SIDA ;
- Augmentation de la productivité agricole ;
- Amélioration de la gestion des ressources en eau.

La contribution attendue de l'Union européenne par l'Afrique pour la mise en œuvre de ce plan, est à la mesure de son poids politique, économique et diplomatique, des solides liens historiques qui lient les deux régions, ainsi que de la proximité géographique des deux continents.

Monsieur le Président,

Le succès de la mise en œuvre du Plan en faveur de l'Afrique à travers le programme du NEPAD, le renforcement et l'approfondissement de la coopération et des partenariats en cours, permettront à l'Afrique d'amorcer le processus de son développement économique et social et d'inverser les tendances négatives qu'elle connaît aujourd'hui dans de nombreux domaines.

L'Europe et les autres pays développés sont menacés par les fléaux du terrorisme et de la drogue contre lesquels malheureusement, personne n'est à l'abri. Or, la pauvreté, la faiblesse des institutions, le blanchiment d'argent rendent nombre de nos États en Afrique vulnérables à l'égard des réseaux terroristes et des cartels de la drogue. Aidons-nous donc tous pour éviter que des États africains ne deviennent des sanctuaires de ces réseaux qui, vous l'avez vu, ne tarderont pas à fondre sur le monde entier.

N'est-ce pas ce qu'a compris le gouvernement américain qui, dans le document de la Stratégie de sécurité nationale, publié le 17 septembre dernier par la Maison Blanche, établit un lien entre la sécurité nationale des États Unis, la diminution des conflits en Afrique et la réduction de l'instabilité politique et institutionnelle sur le continent ? Je me réjouis que le document prône, dans la démarche à adopter, la collaboration des États Unis avec leurs alliés européens pour réaliser les objectifs en Afrique, notamment dans le cadre des opérations de prévention des conflits et de maintien de la paix.

Je vous remercie de votre aimable attention.

naires privilégiés de la CEE que sont les pays de la zone ACP. Néanmoins, il ne s'agissait que d'un maigre résultat³. La référence faite aux droits de l'homme dans le préambule de l'accord demeurait fort vague. Elle n'évoque explicitement que la Charte des Nations Unis.

Ce n'est qu'avec la signature de Lomé IV, le 15 décembre 1989, qu'on marque un progrès sensible dans l'établissement d'un lien entre le développement et les principes d'une politique pour la démocratisation des pays partenaires. Le préambule fait d'abord référence aux principaux textes en matière de droits de l'homme tandis que la conditionnalité proprement dite, s'inscrit à l'article 5 de la Convention⁴.

2. La politique de l'Europe à l'égard de l'Afrique après l'instauration de la PESC

Si le processus de Lomé a commencé à se politiser sous l'influence des principes émis par la Coopération politique européenne, c'est par la suite le PESC (mise en œuvre le 1er novembre 1993 qui, pour émettre à l'égard de l'ensemble de l'Afrique et notamment de l'Afrique subsaharienne ses exigences démocratiques, a repris la plupart des termes inscrits dans les clauses de conditionnalité politique de la Convention de Lomé. Cette promotion de la démocratie est aussi présentée comme un élément de prévention des conflits. Par ailleurs, une attention est portée à la bonne gestion des affaires publiques comme signe supplémentaire d'un processus de démocratisation véritable⁵.

Nombreuses sont les études qui ont montré que les démocraties sont plus aptes que les autres régimes à résoudre de manière pacifique les différends qui naissent entre elles. De même il est moins probable qu'un conflit interne surgisse dans un pays dont le gouvernement respecte les droits individuels des gouvernés.

Ainsi, l'Union européenne - en tant que principal donneur d'aide au pays en voie de développement - a reconnu l'importance de son rôle dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. La signature de l'accord de Cotonou le 23 juin 2000 à Bénin, accord successeur des accords de Lomé, marque une étape importante dans les relations des pays africains avec l'Union Européenne. Cet accord est multidimensionnel, traitant à la fois du commerce, du développement et de la dimension politique, intègre l'expérience de longues années de coopération (à

travers les différentes conventions de Lomé) et exprime les nouvelles conceptions en matière de développement durable. Il reflète aussi les sensibilités politiques de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de démocratie. L'Accord de Cotonou est en ce sens novateur, car il organise d'une manière fonctionnelle les relations entre les parties contractantes sur une base d'égalité et de partenariat. Ainsi le dialogue politique fait désormais partie d'un ensemble cohérent, dont les règles et les principes doivent être respectés par toutes les institutions et tous les acteurs. De plus, la philosophie qui sous-tend les articles relatifs à la dimension politique⁶ transforme l'organisation d'un dialogue politique en obligation pour les deux parties⁷ et non en simple possibilité. Des autres directions qu'a pris la politique africaine de l'Union Européenne décidée dans le cadre de la PESC, les plus importantes furent, la normalisation des relations avec l'Afrique du Sud, qui effaça les dernières retentes européennes pour aborder le continent sud-africain, une attention accrue à l'Afrique de la région des Grands Lacs et le développement d'instruments de diplomatie préventive et de résolution des conflits.

De l'implication de la PESC dans la région des Grands Lacs

Considérée jadis comme un terrain diplomatique belgo-français dont il était implicite que la CPE ne devait pas se soucier, la région des Grands Lacs africains a fait l'objet d'une attention accrue de la part de la PESC, au point d'en devenir un thème central, si l'on considère le nombre de positions et d'actions communes adoptées depuis 1994⁸. Le Rwanda n'a toutefois fait l'objet d'une attention commune de la part des douze que six mois après le déclenchement de la tragédie des massacres interethniques⁹. Concernant la région des Grands Lacs, l'UE énonça les conditions essentielles pour la continuation de l'octroi de son aide et notamment la réconciliation nationale. Par ailleurs l'UE encouragea les efforts entrepris par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), aujourd'hui AU, tendant à la pacification de la région.

Fin mars 1996, l'UE désireuse de concrétiser son appui aux efforts déployés à la région y dépêcha un envoyé spécial, Aldo Ajello. La nomination de M. Ajello comme Envoyé spécial - aujourd'hui Représentant spécial - a été en soi une première, l'instrument des représentants spéciaux venant d'être créé. Sa première utilisation a été pour l'Afrique. Ceci montre que l'approfondissement de la politique ex-



térieure commune ne s'est pas faite en ignorant l'Afrique, mais au contraire, parfois, en faisant un champ pionnier. Depuis 1996, Aldo Ajello assure pour l'essentiel la courroie de transmission entre l'Union européenne et cette région africaine en proie aux bouleversements. Le Représentant spécial se trouve en ce moment à Pretoria pour les discussions du dialogue inter-congolais tendant à la mise en place d'un gouvernement de conciliation nationale, ouvrant la voie à la paix et la démocratisation de la région.

De l'émergence d'instruments de diplomatie préventive et de résolution des conflits en Afrique

L'impact humain et financier des conflits violents plaide pour un effort majeur de leur prévention. Cet effort répond avant tout à un impératif moral et politique mais également dans une certaine mesure à des considérations d'ordre économique aussi. Ainsi, à part la dimension humanitaire, il est moins coûteux de canaliser un conflit potentiel par le dialogue et par une action constructive plutôt que d'être obligé de faire face à ses conséquences lorsque celui-ci a dégénéré en confrontation violente. L'UE est elle-même un projet couronné de succès et donc elle cherche aujourd'hui à projeter la stabilité au-delà de ses propres frontières.

La tragédie rwandaise de 1994 a produit sur la PESC, en ce qui concerne l'Afrique, un effet similaire à celui issu de la crise yougoslave de 1991. Dans les deux cas la nécessité impérative de promouvoir des instruments de diplomatie préventive et de gérance des conflits a été démontrée. En Europe centrale et orientale l'UE a lancé le Pacte de stabilité ; en Afrique les mécanismes de prévention et de règlement des conflits en collaboration étroite avec l'ONU et les autres organismes régionaux¹⁰. L'approche de l'Union européenne au sujet de la prévention et de règlement des conflits a un caractère global vu que l'action isolée et les instruments bilatéraux classiques sont impuissants à traiter ces problèmes qui appellent une coopération internationale et une action multilatérale d'un genre nouveau. Même si les préoccupations et les responsabilités de l'UE s'étendent à l'ensemble de la planète, l'impact de son action variera selon les pays et les régions. Pour déterminer sa politique en matière de prévention des conflits, comme il a été déjà dit, l'UE doit pleinement tenir compte du rôle des autres acteurs internationaux, afin d'assurer avec eux la nécessaire coordination et d'axer ses propres actions sur les domaines où elle est à mieux placée pour agir.

La liste des instruments de l'Union ayant un rôle

direct ou indirect dans la prévention des conflits est longue : la coopération au développement, l'assistance extérieure, la coopération économique et les instruments de la politique commerciale, l'aide humanitaire, les politiques sociales et environnementales, les instruments diplomatiques comme le dialogue politique et la médiation, le recueil d'informations afin d'anticiper les situations des conflits et les sanctions notamment économiques. Elle distingue entre prévention des conflits à long terme (projection de la stabilisation) et prévention à court terme (réaction rapide aux conflits naissants).

Prévention des conflits à long terme

Les conflits violents étant rarement des phénomènes spontanés, il s'agit généralement de l'aboutissement d'un processus graduel de détérioration des causes profondes : l'extrême pauvreté, les inégalités flagrantes de distribution de richesse, la rareté et la dégradation ressources naturelles. Un autre instrument sont les actions ciblées visant à promouvoir la démocratie, l'État de droit et le soutien à la société civile. Ainsi la politique de développement et les autres programmes de coopération constituent sans aucun doute les instruments les plus puissants pour traiter les causes profondes de conflits d'une manière intégrée¹¹. Dans ce contexte, les six domaines prioritaires définis dans la déclaration sur la politique de développement en novembre 2000 restent au centre des activités de l'Union européenne. La position défendue par l'UE lors de la récente conférence de Monterrey est également très éloquente à cet égard. Dans la situation de post-conflit, l'assistance de l'Union européenne se concentre à la consolidation de la paix et la prévention des conflits futurs particulièrement à travers des programmes de réhabilitation et de soutien au processus de conciliation.

Prévention des conflits à court terme

Parallèlement à sa stratégie de prévention à long terme, l'Union Européenne est de plus en plus amenée à réagir par des mesures rapides à la détérioration brutale d'une situation dans un pays donné. L'UE peut faire appel à certains instruments communautaires traditionnels comme par exemple déployer des observateurs électoraux ou fournir une aide économique d'urgence. Le 26 février 2001, le Conseil a adopté le Mécanisme de Réaction Rapide (MMR) qui, étant pleinement opérationnel¹², va continuer de permettre à la Commission européenne d'engager, dans un cadre juridique et financier unique, une large palette d'actions comme une assis-



tance ciblée missions de fact-finding, médiation ou déploiement d'observateurs.

Mise en œuvre du mécanisme de prévention des conflits

Concernant la mise en œuvre effective des instruments ci-dessus, il existe déjà des études sur la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée, la Mozambique, le Nigeria, la Somalie et le Zimbabwe qui sont destinées à identifier et surveiller les conflits violents et à présenter les possibilités d'action pour prévenir leur éclatement ou leur reprise¹³. Par ailleurs, la présidence espagnole a commencé avec un travail de collecte des données des États membres concernant leurs efforts bilatéraux en ce domaine.

3. Les instruments politiques et diplomatiques de la politique de sécurité de l'Union européenne à l'égard de l'Afrique

L'Union européenne dispose d'une large palette d'instruments politiques et diplomatiques mobilisables face à la détérioration grave de la situation dans un pays ou une région donné. Ceux-ci incluent les déclarations formelles ou les démarches diplomatiques, amplement utilisées jusqu'à maintenant en Afrique subsaharienne, le dialogue politique, le déploiement d'observateurs de l'UE et la nomination des représentants spéciaux. Parmi ceux-là le rôle du dialogue politique mérite une attention particulière.

Le dialogue politique UE-Afrique

Il est nécessaire de coopérer avec d'autres acteurs et avec les parties en présence dans une situation de conflit si l'on veut mettre en place des processus durables dont les intéressés soient réellement maîtres. Le dialogue Afrique - Union européenne engagé lors du Sommet du Caire le 3 - 4 avril 2000 sous l'égide de l'OUA, aujourd'hui UA, et de l'UE, constituant un instrument important pour améliorer les capacités du continent en matière de prévention des conflits pour but de donner une nouvelle dimension stratégique au partenariat global entre l'Afrique et l'Europe pour le XXI^e siècle, dans un esprit d'égalité, de respect, d'alliance et de coopération entre les deux régions.

Le Plan d'action du Caire a défini huit thèmes prioritaires, qui coïncident avec les thèmes du plan d'action de la NEPAD, dont la prévention et le règlement des conflits y compris les mines antipersonnel. La prévention des conflits, compte tenu aussi de la

demande formelle de l'UA à l'UE pour une aide au financement des actions de prévention des conflits sera un point très important de l'agenda du prochain Sommet UE - Afrique, qui se tiendra en avril 2003 à Lisbonne¹⁴.

Concernant ce sujet, il a été convenu que pour arriver aux objectifs communs il fallait prendre en priorité les mesures concrètes suivantes :

- a. instaurer entre l'UE et l'UA un échange régulier d'informations, sur base d'une liste d'indicateurs de conflit, approuvée d'un commun accord, concernant les conflits que connaît ou risque de connaître le continent, en vue de renforcer les capacités continentales et régionales de prévention et de gestion de conflits ;
- b. organiser un séminaire UE/Afrique avec participation des groupements régionaux africains ainsi que les ONG compétentes, en vue de recenser les institutions qui, en Afrique, s'occupent des conflits ;
- c. renforcer les capacités institutionnelles africaines en matière d'alerte rapide et de diplomatie préventive, en rendant opérationnel le système d'alerte rapide de l'UA
- d. renforcer la bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit.

4. Le désarmement comme instrument à la disposition de l'UE pour la prévention des conflits

En Afrique comme dans toute autre partie du monde, le rôle des armements dans l'insécurité interne des États est fondamental. Bien sûr, les armes sont à la fois la cause et la conséquence de l'insécurité, des conflits et des guerres. Cependant, le débat sur leur rôle exact paraît stérile. Il est plus important de relever que dans un pays, victime de la prolifération des armements, il serait plus facile de trouver des solutions pacifiques aux différends qui opposent les groupes antagonistes si le nombre de ces armements était plus réduit. Dès lors, la prévention et l'éradication de la prolifération des armes légères est un élément clé de la promotion d'une politique de sécurité à long terme et de la création des conditions propices pour un développement durable.

Depuis l'adoption du programme de l'UE pour la prévention des conflits violents, par le Conseil européen à Göteborg, l'UE invoque de plus en plus systématiquement le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération à des fins préventives. Le Programme d'action de l'ONU pour la prévention, le combat et l'éradication du commerce illi-

cite d'armes légères et de petit calibre, auquel l'UE a activement contribué, offre un cadre flexible d'action au niveau national, sous-régional, régional et global pour affronter le problème d'armes légères. Dans ce cadre, le Code de conduite de l'UE pour l'exportation d'armes et l'action commune de l'UE concernant les armes de petit calibre démontrent clairement le désir de l'UE de contribuer activement à ce programme.

En ce qui concerne les instruments multilatéraux, l'UE continue ses efforts pour promouvoir et renforcer le respect et l'« universalisation » des traités et accord en matière de désarmement¹⁵, de non-prolifération¹⁶ et de maîtrise d'armements¹⁷.

Le dialogue de l'UE en forme de Troïka, avec les pays tiers sur des questions de maîtrise d'armement et de non-prolifération continue tandis que concernant le contrôle des exportations l'UE suit une politique bien conçue et cohérente en la matière.

5. Les limites à la coopération entre l'Europe et l'Afrique en matière de politique de prévention et de gestion des conflits

Les limites que connaissent l'Europe et l'Afrique en matière de politique de prévention se retrouvent dans d'autres domaines également (économique et commercial). Si les priorités et les mécanismes devant les mettre en œuvre ont été une étape franchie avec succès par les deux partenaires, lors du Sommet du Caire, il reste encore des obstacles à surmonter.

L'OAU/UA, de son côté, a été longtemps handicappée à la fois par la portée de son mandat et certains dysfonctionnements structurels.

Du côté européen, sans revenir sur les problèmes de cohérence entre les politiques extérieures des États membres et celle de l'Union, ni les difficultés liées à l'articulation entre les piliers qui composent l'UE, il est impératif que l'UE, en amont, soit capable de définir des politiques et positions agréées en temps utile. Ces positions devraient tenir dûment compte de la situation réelle sur le terrain, des attentes et craintes éventuelles des acteurs en présence, de la mesure de leur détermination et enfin de la volonté réelle de l'Union de peser sur de telles situations.

Cette volonté passe avant tout par la définition, au moins d'une approche politique commune des États membres. En outre, il est indispensable que l'ensemble des acteurs internationaux intervenant en matière de prévention des conflits cordonnent leurs efforts afin d'augmenter l'efficacité de l'aide apportée par chaque partie. Consciente de ces impératifs, l'UE procède actuellement dans le cadre de ses instances à un discours critique sur ce sujet par lequel émaneront, le cas échéant, de nouvelles paramètres et nouveaux instruments pour une politique plus consistante et cohérente.

En guise de conclusion...

La politique de sécurité et de défense de l'Union européenne envers l'Afrique, indépendamment de ses succès ou de ses échecs, fait assurément progresser l'objectif de la cohérence de l'ensemble des relations extérieures de l'Union européenne, objectif réitéré à maintes reprises dans les textes communautaires. Même en limitant la finalité de cohérence au simple fait de ne pas élaborer des politiques contradictoires au sein de la PESC, on peut considérer que la politique africaine de l'Union européenne offre un bel exemple d'interaction entre les deux sphères.

L'action des États membres n'est pas contre la politique de l'Union, mais au contraire intégrée aux options générales, souvent universelles, agréées par l'Union.

Plusieurs années furent parfois nécessaires pour que les États membres, les plus concernés consentent à voir dans la PESC/PESD autre chose que le lieu d'entérinement et de propagation de leur politique nationale.

Aujourd'hui l'intervention d'un État membre dans une crise n'est plus un acte solitaire. Elle reçoit le soutien de ses partenaires et obéit à un principe simple : celui de l'efficacité. Sur toutes les crises graves, le consensus européen est aujourd'hui bien plus grand qu'il ne l'était il y a cinq ans. Il y a certes des nuances, des niveaux d'intérêt différents, mais on peut dire que la notion de la position européenne a grandi. Les États de l'Afrique le découvrent certes progressivement. Mais le processus va vite et ses fruits se manifestent déjà.

¹ Pour rappel, c'est à la suite du Sommet de la Haye de 1969 et de l'adoption du Rapport de Luxembourg (Rapport Davignon) que la Coopération politique européenne a été instaurée parallèlement aux activités et procédures proprement communautaires.

² Celle-ci se composait d'aides non remboursables pour des projets de développement du secteur rural après des catastrophes.

³ Ainsi, pas de clause suspensive des avantages de la Convention en cas de violation des droits de l'homme par un état bénéficiaire.

⁴ « La coopération vise un développement centré sur l'homme, un acteur et bénéficiaire principal et qui postule donc le respect et la promotion de l'ensemble des droits de celui-ci. Dans une telle perspective, la politique de développement et la coopération sont étroitement liées au respect et à la jouissance des droits et libertés fondamentales de l'homme. »



⁵ Dans cette optique l'absence de corruption de la politique est exigée sous la formule de « gestion transparente et responsable de toutes les ressources d'un pays au fond d'un développement durable et équitable ».

⁶ Notamment les articles 1, 2, 8, 9, 11 et 96 et 97.

⁷ Pour la mise en oeuvre de cet accord l'UE a prévu une somme de 12 billions d'euros pour les premiers cinq ans et 1.7 billions d'euros en crédits de la part de Banque Européenne d'investissements.

⁸ Elles s'élèvent à 14.

⁹ Sur l'absence d'attitude commune voir D. Fabre, « L'Union Européenne face à la crise rwandaise », dans *Afrique contemporaine*, no 178, 1998, pp.3-5.

¹⁰ « Programme de l'Union européenne pour la prévention des conflits violents » approuvé par le Conseil européen de Göteborg en 2001 ; *Communication de la Commission sur la prévention des conflits* (14 mai 2001).

¹¹ Au niveau pratique, les instruments propres à assurer la prise en compte d'une telle approche intégrée de la prévention des conflits sont les documents de stratégie élaborés pour chaque pays recevant une aide financière de la Communauté.

¹² Par ex. en DRC.

¹³ Réexamen de la position commune sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, doc. 5603/1/02 REV 1.

¹⁴ Les préparatifs de ce Sommet se feront à la Réunion ministérielle qui se tiendra le 28 novembre 2002, à Ouagadougou.

¹⁵ BTWC, CAC, CCW.

¹⁶ TNP, CTBT. L'extension du moratoire décrété par la CEDEAO concernant l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères et de petit calibre pour trois ans de plus, prenant effet le 5 juillet 2001, a fait l'objet d'une déclaration de l'UE par laquelle elle exprime sa satisfaction.

¹⁷ FCE, document de Vienne, *Traité sur le régime ciel ouvert*.



Les soldats de la paix sur le tarmac de l'aéroport de Bamako Sérou



SYNTHÈSE DES DÉBATS

Première communication :

Dr Kissima GAKOU,
Universitaire,
Spécialiste des Études stratégiques
et des Politiques de défense,
Professeur à la FSJE (ENA), Bamako
Modérateur général du colloque

Deuxième communication :

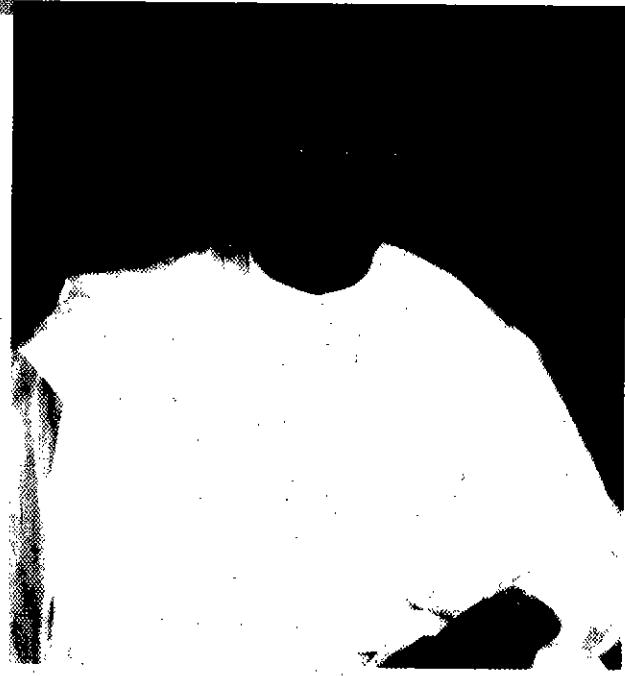
M. Pascal Boniface,
Directeur de l'Institut des Relations
Internationales et Stratégiques (IRIS),
Paris France

Première synthèse

le modérateur général du colloque

DR KISSIMA GAKOU

Universitaire, Professeur à la FSJE, Spécialiste d'Etudes Stratégiques et des Politiques de Défense



La tâche qui m'incombe est très lourde compte tenu de la densité des communications présentées au cours de ce colloque et d'un thème particulièrement délicat à appréhender, à cerner, encore très soumis aux aléas de l'actualité. Mais apriori d'un point de vue méthodologique, cette rencontre a permis de mettre en évidence tous les pièges auxquels nous exposent l'étude d'une question comme les problèmes conflictuels en Afrique.

Le piège des mots

Chacun, qu'il soit chercheur en droit ou en science politique, se heurte à des difficultés de définition. De nombreuses différences d'interprétation s'expliquent par cette constatation que tous ne donnent pas le même sens aux mêmes mots, par exemple au terme de démocratie. On a souvent souligné que multipartisme ne saurait signifier à lui seul démocratie, et il est vrai que les régimes actuels ouverts au pluralisme politique ne sauraient être pour l'heure considérés comme des démocraties pluralistes, polyarchiques, au sens, en quelque sorte, occidental du terme. Il n'en reste pas moins que le changement réalisé par la réintroduction du multipartisme, quelles que soient ses

limites et ses insuffisances, ne doit pas être minimisé ; il est une condition, sine qua non, de l'évolution démocratique, de son déclenchement. Lui seul en outre est de nature à donner consistance aux contrepoids dont beaucoup souhaitent l'affirmation dans le cadre d'un processus de rénovation des institutions avec l'apparition sans équivoque de la séparation des pouvoirs ainsi que l'émergence de collectivités territoriales, etc. En fait, par-delà la lettre des textes, notamment constitutionnels, l'effectivité de telles institutions n'a de chance d'exister que dans un cadre politique pluraliste et multipartite.

En définitive, on peut s'interroger sur l'efficacité et la pérennité de cet ordre constitutionnel reformé dans la mesure où l'effectivité de ce nouvel ordre tient à la capacité des pays concernés à créer les relais politiques autonomes. Le multipartisme actuel, on le voit, est très éclaté, avec l'apparition de plusieurs dizaines de mouvements prétendument autonomes. En vérité, il s'agit d'organisations faibles, souvent rassemblées autour d'un seul homme et il n'est pas sûr qu'elles soient aptes à remplir le rôle qui leur est imparti, ni de mobiliser les citoyens qui demeurent de plus en plus dans l'expectative face à des joutes politiques totalement étrangères à leurs préoccupations concrètes. En bref, quelque soit le pronostic sur les questions de défense, de stabilité et de sécurité, il s'agit, primo, de la remise en cause d'une conception unilatérale et autoritaire du pouvoir officiel en Afrique, autrefois vécu comme une fatalité. Et secundo, de l'intégration des citoyens dans le jeu politique. Même insuffisante encore, l'ouverture actuelle devrait donner une plus grande efficacité aux institutions en prenant en compte particulièrement les attentes des populations.

Le piège du droit

Le piège du droit consiste d'abord à croire qu'à partir du moment où les cadres constitutionnels sont réformés, il n'y a plus guère de difficultés à surmonter. Sont exposés à cette tentation tous ceux qui sous-estiment les limites de l'application du droit en Afrique. A l'inverse, le piège du droit peut se traduire par une tendance contraire, celle qui conduit à penser que, pour éviter les conflits en Afrique, le

véritable enjeu résiderait dans la seule réussite du développement économique, voire dans la mise en œuvre d'une véritable révolution culturelle, les transformations du cadre juridique apparaissant secondaires ou même insignifiantes.

Sans reprendre ici le débat sur la force du droit en Afrique, on remarquera qu'au delà de sa fonction symbolique, le droit, ici, constitutionnel, joue un véritable rôle dans l'apparition et la consolidation d'une culture démocratique ainsi que dans le jeu politique lui-même. Cette influence est d'autant plus réelle qu'elle s'exerce dans un cadre pluraliste. En outre lorsque le droit conserve les valeurs de la démocratie libérale, il ôte aux tentatives et tentations autoritaires toute légitimité. Sur ce constat, l'accord semble général. C'est en cela que le droit peut jouer un rôle.

Le piège des corrélations

Lorsqu'on aborde un sujet comme *Défense et sécurité en Afrique*, l'on est inévitablement tenté de poser les problèmes de démocratisation politique et de développement économique en terme de corrélation, de compatibilité, de nécessité... Nombre de spécialistes, y compris d'éménents universitaires, ont cru pouvoir établir de telles corrélations, justifiant par le sous-développement économique l'autoritarisme de régimes qui étaient supposés plus aptes à assurer un système de croissance élevé de la production et du niveau de vie des populations. Certains sont même allés jusqu'à qualifier la démocratie de luxe auquel la plupart des pays d'Afrique ne pourraient prétendre. Dans cette perspective, des modèles ont été élaborés, qui conduisent à subordonner à un certain nombre de pré requis, l'accession à un régime démocratique. Ces pré requis se révèlent essentiellement d'ordre économique, alors même que le réalisme le plus élémentaire contraint à les juger hors de portée de la plupart des pays objet de notre étude. On connaît les limites et les effets pervers, de telles présentations. D'abord l'histoire a montré que les régimes non démocratiques, loin d'apporter la croissance, ont généralement aggravé le sous-développement. Ensuite en matière de corrélation entre régime politique conflits et développement, il n'est aucune proposition qui ne souffre de contre-exemples, tels les fascismes qui ont frappé des nations développées d'Europe à la fin du premier tiers du XX^e siècle. A l'inverse, certains pays sous-développés d'Afrique ont connu, et connaissent des régimes démocratiques ; ainsi le Sénégal, le Botswana, voire la Haute-Volta sous les troisième et quatrième Républiques.

On pouvait penser au déperissement de ces thèses liant développement politique et développement

économique. Pourtant une autre corrélation se fait jour, inverse, reposant sur la même illusion, celle qui consiste à faire de la démocratisation politique la condition nécessaire... et suffisante du développement économique. Aujourd'hui beaucoup s'interrogent sur la question d'un risque d'inflation démocratique et des espoirs excessifs mis dans la transformation des institutions. Nul ne peut douter que les nouveaux dirigeants démocratiquement élus soient-ils, seront incapables de répondre aux attentes placées en eux. C'est là l'un des dangers les plus sérieux qui pèsent sur les expériences démocratiques actuelles. Il faut bien voir que les rapports entre DÉMOCRATIE - AFRIQUE et CONFLITS sont complexes et leur analyse exige un minimum de précautions de la part des observateurs.

De la nature des conflits en Afrique

Qu'elles soient ouvertes ou larvées, les crises africaines semblent pour la plupart avoir la même racine : la nature de l'État africain (le Kenya, le Zaïre ou le Rwanda en sont des exemples parlants). Au cours de ces trente dernières années, plusieurs dirigeants africains ont considéré l'État comme un bien personnel, un patrimoine pour leur clan ou tribu. L'appareil étatique se retrouvait ainsi au service exclusif des intérêts personnels des autorités politico-militaires. Afin d'avoir une emprise sur l'ensemble de la société, ces dirigeants instituèrent un système de gestion économique et financière fait de prébendes et de gabegies, et cela afin d'entretenir une large clientèle ainsi que l'entourage de ces autocrates. L'état de développement d'un pays africain à l'autre variait en fonction du niveau de la délinquance résultant des malversations dans la gestion de l'État.

Les différentes contributions confirment le fait que la plupart des situations de crise en Afrique sont des conflits de succession dont l'enjeu et le profil particulier appellent les parties en présence à faire appel aux armements. Pour rappel, l'enjeu du conflit de succession est le contrôle de l'État patrimonial. La maîtrise de cet appareil étatique permet l'accumulation et la reproduction de la richesse au profit du clan, de la tribu ou de la famille.

Dès lors, les pays producteurs de ces armements ont une responsabilité morale dans l'évolution des crises africaines lorsqu'ils y participent par le transfert d'armes légères. À cet égard, il est temps qu'une politique étrangère et de sécurité commune en matière d'exportation soit mise en œuvre au niveau européen. Aussi pour mieux appréhender comment les conflits et les crises évoluent, il s'agit d'élaborer un diagnostic sûr quant aux protagonistes du conflit, leurs points de dissension respectifs, la structure d'oppor-



tunité, l'interaction stratégique et aussi la dynamique de conflit. Le développement d'une politique efficace de paix requiert une bonne compréhension de cette dynamique de conflit. Par opposition à une analyse statique, l'analyse dynamique accorde surtout de l'importance à la naissance du conflit, à son développement, aux différentes phases, aux zones de crise, aux périodes propices à l'intervention, aux occasions manquées, et aux seuils.

La prévention des conflits suppose, en plus de l'établissement d'un tel diagnostic, que l'on soit familier des possibilités et des limites d'un large éventail d'instruments de prévention de la violence. Certains instruments de prévention de la violence s'attachent surtout à trouver des solutions aux litiges à la base du conflit ; d'autres à transformer l'environnement objectif des parties en conflit en un environnement où l'usage de la violence armée est freinée ou déconseillée ; enfin, il y a encore beaucoup d'autres instruments qui ont pour but d'influencer l'analyse stratégique et la prise de décision des parties impliquées. Il s'agit ici principalement d'encourager une culture de conflit constructive, d'améliorer le diagnostic et le pronostic, de concevoir et de développer de meilleures stratégies de paix. Ainsi il y a lieu de mentionner quatre sortes d'instruments (d'outils) provoquant la violence.

L'instrument de la violence physique a pour but d'immobiliser les gens, de les blesser, et même de les tuer. Cela peut aussi bien toucher le mental que le physique. La violence physique peut être de nature politique ou criminelle. Il n'est pas toujours évident de distinguer les deux. Entre février 1990 et décembre 1993, environ 13.000 Sud-Africains sont morts en raison de la violence politique. Dans la même période, la violence criminelle a tué huit fois plus. Entre 1984 et 1992, environ 2 millions de femmes sud-africaines ont été violées. Statistiquement, une femme sur deux peut se faire violer.

L'instrument de la violence psychique atteint l'âme humaine et vise à réduire la capacité mentale. Font partie de cette catégorie, la désinformation, la menace, l'endoctrinement, la propagande et le lavage de cerveau. Affamer, enfermer, violer, sont souvent des ingrédients volontairement choisis pour obtenir un impact psychique. On en retrouve des exemples dans tous les conflits violents. Le terrorisme politique par exemple vise à semer l'angoisse parmi la population et ses dirigeants.

L'instrument de la violence structurelle. Contrairement aux deux types de violence précédents, celle-ci est une forme indirecte de violence. La violence

est ancrée dans les structures sociales. Cet instrument de violence est moins visible que les instruments de la violence plus physique ou psychique. Le régime d'apartheid en Afrique du Sud fut longtemps un cas d'école de la discrimination politique, économique et culturelle.

L'existence d'une violence structurelle ne doit pas seulement être étudiée au niveau national mais aussi au niveau international. Les pays ou les régions peuvent prendre un rôle de subordonné dans le système international et donc être exploités de manière systématique. Cette position de subordination peut être de nature économique, politique, militaire, culturelle ou communicative.

L'instrument de la violence culturelle fait référence aux aspects de la culture qui apportent une légitimité à l'utilisation des instruments de violence cités plus haut. Il s'agit de l'approbation de la violence au nom de la révolution ; au nom du fanatisme religieux et des guerres saintes ; au nom de la mise à l'écart des ennemis des idéologies politiques, comme l'ultra nationalisme. Il s'agit encore de sentiments de supériorité liés à la langue, et du rôle de la science et de l'art dans l'ignorance, la tolérance, l'approbation ou l'encouragement du racisme ; l'historiographie partisane, l'exclusion, etc.

Les niveaux de système

En général, un conflit se joue à plusieurs niveaux. Une bonne compréhension de la dynamique de conflit requiert par exemple que l'on étudie bien la personnalité des détenteurs du pouvoir (niveau individuel du système), leur cercle de conseillers, les dirigeants locaux, les personnes influentes et les groupes au niveau provincial ou régional ; le rôle des institutions nationales ; les relations avec par exemple, certains pays bien déterminés ; les pays voisins ; l'impact de l'Union Africaine et enfin le rôle des Nations Unies.

Leadership et Conflits

Nous évoquons tantôt la nécessité d'étudier la personnalité des détenteurs du pouvoir en Afrique. Nous savions en effet que l'absence de mention à propos de ce phénomène est en partie due à la difficulté d'une telle étude. Il est bien difficile de se mettre dans le mode de pensée des dirigeants plutôt que de rassembler une série de données quantifiables sur les armes, la discrimination économique, la structure de l'État etc. Une des plus graves erreurs des analystes extérieurs du conflit Huti-Tutsi fut la tendance à utiliser leur propre logique ou leur propre cadre de pensée pour évaluer les motivations des dirigeants concernés. La récente crise ouverte en Côte d'Ivoire,



à notre avis, tient tout aussi en partie de la même méconnaissance. Celle des différents acteurs locaux et de leur perception de leadership. Il faut en l'occurrence préciser le cas patent du Président Laurent Gbagbo. On ne peut pas comprendre la réalité complexe des conflits, si l'on ne se familiarise pas avec les perceptions des principaux dirigeants. Comment interprètent-ils un événement, un parti, une situation, un processus, un engagement ? Leur façon de juger une situation peut être très fortement influencée par leur expérience ou inexpérience, les réflexions historiques, l'origine culturelle et socio-économique, les traits de personnalité, les idéologies, la propagande et toute une série de facteurs irrationnels. Car en effet, c'est sur la base de leur perception que les dirigeants entretiennent et prennent des décisions. Il est donc très important d'intégrer et de prendre en compte la complexité de la trame de ces niveaux de systèmes. La sécurité de l'Afrique du Sud est très fortement liée à la sécurité intérieure des États fédérés. La violence interne se répandait la plupart du temps dans les pays voisins. D'un autre côté, on sentait les effets positifs de la paix. Pas toujours cependant.

Les influences étrangères sur un conflit intérieur peuvent être de nature intentionnelle ou non intentionnelle et avoir des effets positifs ou négatifs sur la dynamique du conflit. Les immixtions externes peuvent reposer sur différentes réflexions. Le soutien de Kadhafi aux dissidents du Tchad n'était pas uniquement motivé par son intérêt pour la bande d'Aouzou, mais aussi par sa crainte que le Tchad ne collabore avec les dissidents libyens. L'intervention de la CEDEAO au Liberia ne fut pas seulement dictée par l'intention de mettre fin à la souffrance humaine, mais aussi par la crainte que la violence ne contamine les pays voisins, comme : la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Sierra-Leone.

La guerre froide et la concurrence qui l'accompagnait pour les zones d'influence avaient dans la plupart des cas un effet déclencheur sur les conflits intérieurs. Non seulement à cause des livraisons d'armes et du soutien de l'opposition dans des pays hostiles, mais aussi parce que certains régimes, comme celui de Mobutu, se voyaient encouragés par cette aide, estimant pouvoir imposer leur volonté à la population. Les effets de contagions dus aux changements dans l'environnement international sont également très importants.

Comment l'Europe devrait s'impliquer ?

Pour coopérer efficacement avec les sociétés africaines, il devient nécessaire pour l'Europe de connaître non seulement les enjeux apparents des crises politiques en Afrique mais également d'étudier les

ressorts anthropologiques, culturels et sociaux qui sous-tendent la dynamique réelle des tensions et crises sur ce continent. Dans ce cas, il sera possible d'aider les Africains à trouver des mécanismes de répartition du pouvoir et de satisfaction des besoins de base autrement que par la violence et la guerre. La présente synthèse offre quelques pistes novatrices en matière de coopération politique avec l'Afrique. L'accent est mis sur la nécessité de partir des éléments culturels et sociaux de la pratique de la chose publique en Afrique afin de construire des États stables et en paix. Bref, un projet de développement durable pertinent serait celui qui, entre autres, s'articulerait sur le langage des acteurs de cette réforme fondamentale.

Vu l'ampleur des problèmes auxquels se trouve confrontés ce continent, une approche en profondeur, coordonnée et s'inscrivant dans la durée des enjeux africains paraît donc indispensable. En même temps, il faut concevoir des mesures à court et moyen terme.

L'organisation actuelle de la prévention de conflit est insatisfaisante. Les causes principales sont les suivantes : problèmes en rapport avec le pronostic de la dynamique de conflit ; une volonté insuffisante pour intervenir ; une compétence déficiente en matière de prévention de conflit.

Pourquoi nous appelons ici, à mettre l'accent sur le développement d'une diplomatie de terrain et une meilleure synergie de tous les efforts si tant est que l'objectif recherché est la paix. Une telle paix est caractérisée par le fait que les conflits ont une chance de se transformer de manière constructive. La réalisation de la paix durable ne requiert pas seulement la pacification (*peace-making*) et le maintien de la paix (*peace-(re)building*). Au contraire elle exige davantage une série de mesures structurelles, de nature politique, économique, juridique, militaire, politique, humanitaire, éducative et écologique. Les efforts qui tendent vers un climat politique moral sont au moins aussi importants que les mesures concrètes structurelles. Il s'agit ici de panser les plaies de l'histoire, s'engager vis-à-vis de l'avenir, réconcilier les valeurs, et de développer un sentiment des loyautés plurielles. Pour pouvoir réaliser tout ceci, on a nécessairement besoin de leadership et surtout d'une architecture de la paix car en réalité il ne s'agit pas tellement de techniques et d'instruments pour maintenir ou restaurer la paix. Mais plutôt de procéder à une mise en perspective des configurations de la paix future, puis de s'engager résolument et concrètement dans une coordination efficace du temps et des moyens en vue de l'atteindre.

Deuxième synthèse

M. PASCAL BONIFACE,
Directeur de l'IRIS



Merci Monsieur le Président,

Madame Catherine Lalumière a posé hier une question essentielle : *Pourquoi, d'un point de vue européen, s'occuper de l'Afrique ? S'agit-il d'amitiés ? d'intérêts ? Quels sont les intérêts européens à regarder d'un œil particulier l'Afrique au moment où le chantier de l'élargissement qui s'ouvre, vient se heurter à celui de l'approfondissement de l'Union européenne et que nous avons de lourdes tâches à mener de front ?* Je vais essayer pour rebondir sur ces propos et placer ma réflexion dans le cadre de cette interrogation fondamentale, qui nous a réunis au cours de ces deux journées.

Mais tout d'abord je voudrai dire à titre personnel le plaisir et l'intérêt que j'ai eu à entendre tout ce qui s'est dit hier. Ce travail de réflexion collective mené entre Européens et Africains sur ces questions, n'aura pas été inutile. Il a été non seulement stimulant intellectuellement, mais je crois que ce type de travaux, de débats entre personnalités venant d'horizons différents, nous permet d'avancer vers la connaissance mutuelle et vers une meilleure compréhension des intérêts des uns et des autres. De plus, il

n'y a pas eu de « langue de bois », on ne s'est pas cachés derrière son petit doigt et que les intervenants ont parlé avec toute la franchise nécessaire pour nous permettre d'avancer.

Pour revenir à notre question fondamentale : pourquoi s'occuper de l'Afrique ? Tout simplement parce que c'est notre intérêt, c'est l'intérêt de l'Europe qui est en jeu et il n'y a pas simplement de générosité dans les États. Les États agissent par intérêt, les individus peuvent être reliés par l'amitié, mais je ne crois à l'amitié entre les États. On l'évoque souvent dans les discours, bien-sûr, c'est un exercice obligé, mais il faut souligner que cette amitié entre États ne résiste jamais au choc des intérêts. Il est préférable d'avoir une approche réaliste. Nos intérêts sont d'ailleurs souvent partagés et c'est certainement la meilleure façon d'avancer, plutôt que de se réfugier vers de faux discours. La limite néanmoins, c'est qu'il y a toujours l'égoïsme des États, ce n'est pas grave si l'égoïste est intelligent. Mais, c'est beaucoup plus un problème de bêtise et de manque d'analyse. Je préfère des États aux comportements égoïstes mais qui auront l'intelligence de voir que leurs intérêts les obligent à coopérer avec les autres, à avoir un certain type de relations et ne se cantonnent pas à vouloir rester repliés sur eux-mêmes. S'il y a une leçon que nous devons tirer du 11 septembre c'est que la mondialisation a également une phase tragique. Je voudrais ne retenir qu'une seule leçon de cet événement dramatique : il ne peut pas y avoir de havre de paix s'il y a dans le reste du monde des zones de troubles, de tumultes et de guerres civiles. La globalisation signifie aussi que les désordres franchissent en sens inverse les frontières, ces frontières ne sont plus des barrières et qu'il n'y a plus de barrières ni frontières, ni de technologies, ni d'argent par rapport aux problèmes de sécurité. Les États Unis ont été atteints comme jamais ils ne l'ont été sur leur territoire continental par une agression extérieure, il faut remonter à 1812 pour voir une agression de ce type, alors qu'ils étaient moins puissants en 1812 qu'ils ne l'étaient maintenant. Au moment donc où ils sont plus puissants que n'importe quel État ou groupe d'États réunis, et bien ils ont connu une agression majeure comme jamais ils ne l'avaient connu auparavant alors même qu'ils consacrent 37 %, à eux seuls, des dépenses militaires mondiales. Et donc, ce

simple rappel montre que l'on ne peut pas se satisfaire de l'existence de zones de désordres dans le monde, que ce n'est pas simplement une question de faire appel aux sensibilités ou de dire que ce n'est pas supportable comme Catherine le rappelait hier, c'est qu'en même temps, c'est dangereux. C'est dangereux de laisser des guerres civiles dégénérer de laisser des États faillis, de laisser l'anarchie s'installer, parce que dès qu'une zone devient périphérique, et bien, elle redevient centrale pour d'autres. On l'a bien vu en Afghanistan, l'Afghanistan était une zone stratégique majeure pendant les années 80, on s'en est sur occupé, et puis après le retrait des Soviétiques dans les années 90, on l'a laissé un peu à l'abandon. Et c'est justement parce que l'Afghanistan est devenue une zone périphérique sur le plan stratégique qu'elle est devenue centrale pour Al Qaïda parce que Al Qaïda a pu s'y établir en toute impunité où à l'abri des regards trop insistants du monde extérieur. Et donc on voit que si on laisse un État en délinquance, si l'autorité centrale n'est plus respectée, si les zones de non-droit se multiplient et bien non seulement cela provoque des souffrances pour les populations de l'État, mais indirectement cela fait que des tumultes et désordres sont exportables y compris dans les oasis de richesses que sont l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Et donc une fois encore, ne faisons pas seulement parler la générosité elle compte bien sûr mais malheureusement tout le monde n'est pas animé par cela, mais notre simple intérêt, la simple préservation de notre sécurité fait que c'est ça aussi la globalisation. La sécurité est l'affaire de tous, mais il n'y a de sécurité s'il y a des zones d'insécurité. Et la porosité du monde fait que les zones d'insécurité s'exportent, que ce sont pas simplement les flux humains, les flux financiers qui franchissent des frontières, c'est également soit la paix d'un côté soit l'insécurité, le désordre ou la guerre de l'autre.

Travaillons à éteindre au maximum les zones d'insécurité pour renforcer notre propre sécurité. On a parlé hier de « partenariat », la question était posée de savoir si passer de l'assistance à la coopération était vu comme un abandon. Il est vrai qu'il y a une inquiétude en Afrique, que l'Europe a maintenant un nouveau centre d'intérêt qui est la partie orientale d'elle-même et que du fait des efforts, à la fois financiers, politiques, stratégiques d'engagement par rapport à l'élargissement de l'Europe à l'Est, c'est autant d'attention de moins qui sera portée au Sud, c'est autant de transferts financiers de moins qui seront disponibles pour le sud, c'est autant de compétences et de responsables qui, les journées n'ayant que 24

heures, seront moins disponibles pour s'occuper des questions du Sud. Je ne crois pas que cela se pose ainsi, je crois qu'il faut bien sûr faire l'un et l'autre et que d'ailleurs, j'allais dire, le problème n'est pas du choix entre l'élargissement de l'Europe et avoir une coopération renforcée avec le Sud, le choix est entre une France ou une Europe repliée sur l'elle-même, ou une France et une Europe ouverte sur l'extérieur. Et si l'on n'est pas ouvert sur l'Est de l'Europe, on ne sera pas plus ouvert sur l'Afrique ou sur le Sud. Ce n'est pas un principe de vase-communiquant où ce qui est pris à l'un, sera donné à l'autre, c'est plutôt un système où il y a deux solutions, soit on se replie sur nos frontières, (et il y a des Français qui veulent se replier au sein même de l'actuelle Union européenne, on les appelle les « souverainistes », famille politique d'ailleurs qui a des partisans à droite comme à gauche, et qui pensent que l'Europe est une contrainte trop grande pour la France), soit on fait le choix d'une Europe ouverte sur le monde, et je dis Europe, je dirai France parce qu'on n'a pas l'un sans l'autre. D'ailleurs ces projets d'ouverture sont en Europe animés par la France et le rôle de la France est d'insuffler au sein de l'Europe cette ouverture parce que nous avons une spécificité dans ce domaine qui peut nous permettre de convaincre le reste des Européens d'avoir une vision large du monde et d'avoir une Europe qui s'ouvre sur l'ensemble du monde. Mais le problème de l'élargissement de l'Europe pose des problèmes particuliers, pose des problèmes qui sont je dirai des problèmes européens parce que le véritable problème est de savoir si l'élargissement se fera ou non au détriment de l'approfondissement des coopérations européennes existantes et donc là le débat que nous avons au sein de l'Union Européenne c'est de savoir si, est-ce que tout simplement, est-ce que l'Europe des six, les règles de fonctionnement qu'on avait prévu pour six sont valables à vingt cinq, il n'y a pas beaucoup de jeux où les règles sont les mêmes à six et à vingt cinq et donc il faudrait certainement qu'on redéfinisse les règles du jeu. D'autres questions se posent : savoir si le processus de décision à vingt cinq sera plus lourd et les politiques communes plus difficiles à mettre en place et puis il y a des acquis européens qui doivent s'imposer aux pays candidats. Il y a également un problème plus spécifique, c'est que les pays candidats à l'Union européenne disent vouloir adhérer au bloc euro-atlantique et sont pour la plupart d'entre eux plus proches de Washington que de Bruxelles, Paris ou Berlin. Mais ça c'est un problème intra-européen. Malgré ces difficultés, nous devons faire l'élargissement, là encore parce qu'il



s'agit de l'intérêt de l'Union européenne.

On dit souvent que nous avons une dette historique par rapport à l'Est de l'Europe, que nous avons abandonné ces pays par rapport à l'Allemagne nazie, puis par rapport à l'Union soviétique. Ne parlons pas de dette historique, on ne règle pas les questions à coup de dette historique c'est l'intérêt de l'Union européenne de s'ouvrir à l'Est parce que c'est son avenir et que c'est sa vocation à le faire et nous le ferons parce que c'est notre intérêt. Nous suivrons nos intérêts en le faisant mais en même temps le fait de ne pas le faire ne nous rendra pas plus disponibles pour s'occuper de l'Afrique, nous ferons l'un et l'autre ou nous ferons ni l'un ni l'autre. Donc il n'y a pas de jeu à somme nulle entre l'intérêt de l'Europe, l'intérêt de la France pour l'Afrique pour le continent pour le Sud de la Méditerranée ou pour l'Europe de l'Est. Passer d'assistance à la coopération, est-ce un abandon ? Non, c'est au contraire passer à un autre stade avec un réel partenariat parce que l'assistance finalement au bout d'un certain temps devient une nuisance pour les deux, parce que l'assistance fait qu'il n'y a pas de partenaire. Et que des mauvaises habitudes sont prises d'un côté et de l'autre et je crois que c'est pour cela que les autorités françaises ont il y a quatre ans fait cette réforme de la coopération dont le Général de Vaissière parlait hier, justement pour passer d'un stade à un autre pour renouveler nos relations pour les inscrire non plus dans le passé, mais dans l'avenir. Et je crois que tout le sens de la réforme de la politique de la coopération française et cela c'est bien sûr garder cette base historique mais surtout la projeter vers l'avenir parce que les souvenirs historiques, et bien, ils s'étiolent, il faut les ranimer. On a parlé en France d'afro-pessimisme au cours des dernières années. Pour de nombreux responsables français, et notamment chez la nouvelle génération d'élus ceux qui ont pris un premier mandat dans les années 1990, l'Afrique apparaissait comme un tonneau des Danaïdes : on verse de l'aide et au bout de quarante d'aide - rappelez vous René Dumont qui disait en 1960 « l'Afrique est mal partie » - et aujourd'hui, la part relative du PNB de l'Afrique dans le commerce mondial ou le PNB mondial est encore plus faible aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1960. La situation est encore pire que ce que René Dumont prévoyait. Chez de nombreux responsables économiques, politiques ou des intellectuels l'afro-pessimisme régnait avec le sentiment d'aider l'Afrique à fonds perdus, l'aide militaire renouvelée à l'armée zairoise et qui n'a servi qu'à financer la construction d'« éléphants blancs ». Après 10, 20 ou 30 ans d'aide publique au développement, on constate que ni l'aide par le commerce ni l'aide par le développement

n'ont fonctionné et que nous sommes devant une impasse. Et puis il y a eu aussi un désappointement par rapport aux liens de corruption qui existaient entre une partie de la France et une partie de l'Afrique et des affaires mises au grand jour par la presse. Cela nous a servi parce que lorsque ces affaires sont mises à jour, cela permet d'en parler afin de les évacuer et donc il y a eu une sorte d'insatisfaction réciproque entre la France et les partenaires africains. Mais le fait de passer d'assistance à la coopération permet justement d'effacer cela et d'ouvrir une nouvelle page, une nouvelle page beaucoup plus passionnante pour les uns et pour les autres et je crois aujourd'hui on est plutôt en France passé dans une phase d'afro optimisme, et que ceux qui font confiance dans l'Afrique reprennent le dessus et peuvent convaincre les autres.

Je citerai un chiffre puisqu'on parle d'intérêts, finalement et c'est un chiffre que je cite souvent quand j'essaie de convaincre les Français que s'intéresser à l'Afrique c'est pas simplement un devoir moral, c'est aussi notre intérêt. La balance commerciale de la France avec les pays africains, et bien la France fait autant de balance commerciale positive avec les pays africains qu'avec l'Union européenne. Donc c'est l'intérêt de la France qui est en jeu, au-delà des sentiments de solidarité qui sont tissés et on le voit bien d'ailleurs quand on est ici à Bamako, les uns les autres se connaissent depuis des années, à l'Ecole de Guerre, à Saint-Cyr ont tissé des liens personnels forts, qui nourrissent des relations d'État à État les personnifiant, mais en temps on voit bien que notre intérêt est en jeu et que donc il faut combattre l'afro-pessimisme tout simplement parce c'est notre intérêt à nous France d'agir ici et de continuer à avoir des relations avec vous. Donc l'afro-optimisme est en train de remplacer l'afro-pessimisme où on voit les grandes compagnies qui investissent, qui d'ailleurs souvent, estiment avoir des devoirs sociaux à l'égard de leur employés, j'ai rencontré des responsables de la CFAO qui ont des programmes d'éducation, des programmes d'assistance sanitaires. On le voit, des comportements plus vertueux sont envisagés sur le long terme. Entre égoïsme et intérêts, la vrai distinction réside entre intérêt à court terme ou intérêt à long terme. Si l'on prend en compte notre intérêt à long terme, on considère toujours que la realpolitik est mauvaise, qu'il faut avoir une diplomatie morale. Je ne crois pas trop pour ma part à la diplomatie morale qui est souvent l'habillage de l'hypocrisie mais par contre la vraie realpolitik c'est né pas voir un intérêt à court terme, la realpolitik c'est de ne pas aider Mobutu parce que c'est une faillite rien que pour son



pays, et pour nous. La realpolitik c'est de miser sur le Sénégal, sur le Mali aujourd'hui parce que ces pays se sont pris en charge et qui ont compris que construire l'État de droit, construire une armée qui s'enracine dans le pays et qui a des obligations de développement, qui reste à sa place, qui contribue à la sécurité de son pays, tout cela servira les intérêts du pays à long terme. Notre intérêt est de dégager ces politiques de coopération sur le long terme parce qu'elles seront mutuellement bénéficiaires, c'est ça l'avenir de la présence française en Afrique.

Par le passé, le système d'aide à la sécurité était comparable à un service d'intervention d'urgence dans le domaine sanitaire, et non à un service de prévention. On intervient parce qu'il y a une catastrophe, on intervient rapidement mais on avait négligé de bâtir un système prévention un peu comme si on avait en France un SAMU et pas d'hôpitaux, de médecins de garde, ni de système de santé et de permanence. Bien-sûr il est toujours plus facile de mobiliser les médias, les responsables politiques lorsqu'une crise a éclaté, mais ce qui ressort de ce qui a été dit hier, c'est précisément des choses qui ne sont pas visibles immédiatement, des choses sur lesquelles il est nécessaire de communiquer. On montre pas de photos d'un programme de formation sur quatre ans, alors que des soldats qui débarquent cela peut faire du "20 heures", se montrer à la télévision. Mais ce programme de formation sur deux, trois ou quatre ans évitera d'avoir à intervenir. C'est moins visible, mais c'est plus positif et cela nous permettra finalement d'économiser dans le long terme. On a parlé hier des processus de décision par rapport aux crises dont on sait à l'avance qu'elles vont venir. Le Haut Conseil pour la Coopération Internationale (HCCI) avait remis un rapport au Premier ministre sur les crises et leur prévention. On avait mis en évidence que par les systèmes d'information militaire, diplomatique, des ONG, des journalistes, des universitaires, les crises sont prévisibles. La Côte d'Ivoire c'était prévisible, le Rwanda, les Balkans c'était prévisible, en tous les cas certains l'avaient prévu. Simplement on ne les a pas toujours écouté parce que, là encore, faire de la prévention, c'est moins visible, c'est plus difficile de convaincre les acteurs d'aller sur ce terrain, alors que, dans le cadre d'une intervention d'urgence, on ne discute plus. On va aider le voisin dont la maison brûle, on l'aide peut-être, mais pas vraiment à installer un système de sécurité. Nous devons travailler ensemble parce que chacun dans notre horizon nous avons des moyens d'information pour prévoir les crises, les militaires, les journalistes ont des infor-

mations, ainsi que les diplomates, les experts, que nous devons rassembler pour que le pouvoir politique puisse prendre des décisions. La prévention est moins coûteuse, en hommes, en matériel que l'intervention d'urgence. Par exemple, dans les Balkans, si on avait réalisé la demande des Français et des Allemands (pour l'envoi d'une force de quelques centaines d'hommes en Bosnie-Herzégovine en 1991), on aurait certainement évité le gâchis humain qu'a connu la région par la suite. On ne l'a pas fait et l'on a compris dès lors que lorsqu'on prévient, on économise des vies humaines, du temps et des moyens. Le rôle de la France en Europe peut donc être de convaincre que l'avenir de l'Europe est en Afrique et qu'il faut redéfinir ce partenariat, car l'avantage de l'Europe, en tant que puissance, - qui n'a certes pas bien sûr les moyens de l'hyperpuissance américaine - c'est que l'Europe est le fruit d'une construction multilatérale. Elle a une vision du monde plus multilatérale, par nature et par son vécu. Il n'est plus possible aujourd'hui de prendre une décision seul en Europe. La France ne peut pas imposer seule son point de vue. La France a compris que l'Europe n'était pas une France élargie aux frontières de l'Elbe et que l'on ne peut se passer des Anglais ou des Allemands ni des autres pays. Il faut faire des concessions. Même en ce qui concerne le couple franco-allemand, si les Français et les Allemands prennent une décision ensemble, ils ne peuvent pas l'imposer aux treize autres partenaires, il faut convaincre chacun que c'est l'intérêt de tous. Bien-sûr parfois le processus de décision est un peu long et on doit mettre un peu plus de temps pour parvenir à une décision. L'immense avantage, c'est que l'Europe est le fruit d'une construction multilatérale. Ce n'est pas naturel, c'est à force de travail. Elle a dans son rapport avec le reste du monde, un comportement beaucoup plus respectueux des autres. L'Europe est plus attachée aux institutions multilatérales, l'Europe est attachée au respect du droit international parce qu'elle s'est construite sur le droit international. Même si l'Europe a plus d'atouts que l'Afrique, le rapport sera plus respectueux de son partenaire africain que d'autres puissances malgré l'écart de puissance existant. c'est vers ces mots d'espoirs que je voudrais conclure.

Nous avons beaucoup de choses à faire, nous avons déjà commencé depuis quelques temps. Il y a depuis quelques années un nouveau départ dans la coopération entre la France l'Europe et l'Afrique. Je crois que cette fois ci, contrairement à ce que disait René Dumont, c'est bien parti.

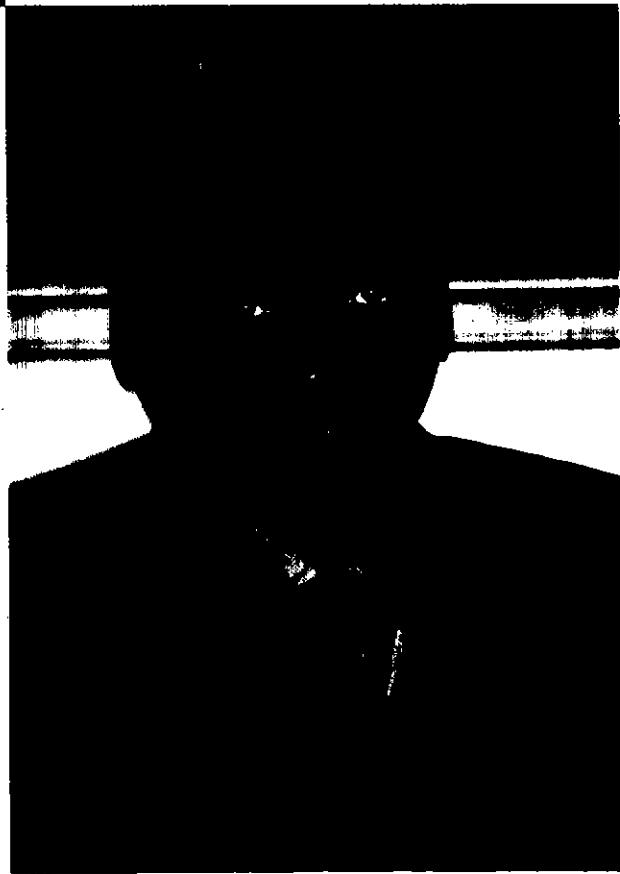
Je vous remercie.



CLÔTURE

allocution

DE SON EXCELLENCE, MONSIEUR MAHAMANE MAÏGA, Ministre des Forces Armées et des Anciens Combattants de la République du Mali



Messieurs, Mesdames les participants,
Chers invités et hôtes du Mali.

Vous voilà donc à la fin de vos travaux sur le colloque de Bamako. Ce fut un moment de réflexions intenses marquées du sceau de l'exigence. Cependant ces journées ne doivent, bien entendu, marquer que le début du processus beaucoup plus profond de réflexion qu'il nous faudra tous ensemble mener à son terme. Ainsi je forme le vœu que le présent colloque soit bien le premier d'une série et que les suivantes soient organisées par d'autres entités de notre communauté d'intérêts. Car il me semble qu'il doit revêtir un caractère itinérant pour irriguer plus efficacement chacun des pays concernés, garantir une certaine objectivité et favoriser de nouvelles approches aux questions soulevées.

L'anthropologie contemporaine a établi de manière convaincante la permanence du conflit dans tout espace socio-politique. Le problème cependant est de savoir comment appréhende-t-on le conflit ? Comment le vit-on ? Comment s'y prend-on pour le résoudre ?

L'Afrique traditionnelle, comme le montre l'exemple de certaines pratiques du Mali, a su mettre en œuvre des logiques de domestication de la violence qui sont éclairantes par elles-mêmes. L'Afrique contemporaine par contre, actuellement à la croisée de plusieurs tendances et influences voire pressions, semble avoir perdu tous les repères pourtant requis pour la construction de son présent et son auto projection dans l'histoire. Aussi, offre-t-elle bien souvent l'image d'un continent empêtré dans des conflits violents et insurmontables qui hypothèquent son devenir.

L'Afrique peut-elle renouer avec une gestion efficace des conflits et la dynamique de la paix dans un monde où les changements rapides lui imposent des impératifs contradictoires ? Comment articuler les pesanteurs du passé et les audaces de la création aujourd'hui nécessaires ? L'étude de ces questions commence ici d'abord, à titre illustratif, par la description de quelques méthodes de résolution des conflits en milieu traditionnel malien, l'enjeu étant d'indiquer la nécessité d'une approche concrète des réalités africaines. Enfin, elle se termine avec l'analyse de certains principes cardinaux qui fondent l'efficacité des méthodes de gestion des conflits dans les sociétés africaines traditionnelles en tentant de dégager les possibilités de maillage desdits principes avec les exigences de modernisation de la société africaine aujourd'hui et demain.

L'étude de ces mécanismes ne contribue pas seulement à une meilleure connaissance des sociétés concernées, mais fait partie intrinsèque des mesures visant la prévention des conflits et la construction d'une paix durable.



Le continent africain occupe en effet une place prépondérante dans les conflits mondiaux. Et ceci n'est sûrement pas le fait du hasard ! Les organismes onusiens évaluent à plus de deux millions les morts par armes légères et à 120 000 les enfants soldats tués dans les différents conflits depuis 1990.

La confrontation critique et continue de l'héritage du passé et de ce qui est admis comme moderne est pourtant pour l'Afrique un chemin obligé si elle veut se construire un avenir qui ne soit ni illusion, ni contrainte.

La zone géographique qui nous concerne est essentiellement l'espace des 16 États membres de la CEDEAO. Nous l'appelons « Afrique de l'Ouest ». Cet espace de 1960 à nos jours a connu des crises importantes dans la quasi-totalité des États.

- La crise du Sahara Occidental qui a concerné la Mauritanie et le Maroc ;
- La crise du Biafra qui a secoué le Nigeria et les problèmes qui actuellement touchent le sud de ce même pays ;
- Les guerres de libération de Guinée Bissau et du Cap-Vert contre le colonisateur portugais ;
- Les révoltes touarègues au Mali et au Niger ;
- Les crises en Sierra Leone et au Liberia ;
- Le problème de Casamance qui continue au Sénégal.
- La crise en Côte d'Ivoire qui secoue aujourd'hui toute l'Afrique de l'Ouest.

Outre les crises de nature politique, il y a le développement de la criminalité organisée (drogue, fausse monnaie, hold-up, vols à mains armées, etc.) et non organisée. Certains conflits inter ou intra communautaires (éleveurs contre agriculteurs, litiges autour des points d'eau ou des champs suite à la sécheresse etc.), ont créé une situation générale d'insécurité pour chaque individu. Les guerres civiles, les troubles politiques ont, dans beaucoup de pays, démontré l'incapacité des pouvoirs publics d'assurer la protection des citoyens.

La constatation faite sur le terrain dans la zone Afrique de l'Ouest, démontre aisément qu'il ne peut y avoir de développement sans un minimum de sécurité. La pratique et l'expérience malienne dans le Nord du pays a été suffisamment éloquente avec ce point. Car le disfonctionnement des circuits commerciaux, en combinaison avec la paralysie des services publics, ont géné la programmation et la coordination des actions de développement et entraîné la réduction au minimum, sinon le gel des actions des ONG et bailleurs de fonds en faveur des populations

avec comme effet le dépeuplement de certains villages, le déficit alimentaire, la malnutrition, le mauvais état de santé et l'instauration des groupements d'autodéfense ; toutes choses qui influent négativement sur le développement économique.

Les participants à la conférence de Bamako du 25 au 29 novembre 1996 sur la PRÉVENTION DES CONFLITS, LE DÉSARMEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST ont été unanimes à reconnaître l'approche « sécurité d'abord », c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de développement durable sans l'établissement de conditions minimales de sécurité.

Mais le problème de la diminution des charges des armées ne peut trouver solution que dans le cadre sous-régional avec l'instauration d'un climat de confiance mutuelle, la mise sur pied de mécanismes efficaces de prévention et de résolution des conflits entre États. Il faut ajouter à cela, au niveau interne de chaque pays, l'instauration des États de droit, de démocratie et la pratique d'une bonne gouvernance susceptible d'enrayer tous recours aux armes dans les rapports entre les détenteurs du pouvoir et les populations, notamment autour de la gestion des intérêts politiques.

Qu'il s'agisse de la seule zone Afrique de l'Ouest ou de toute autre partie du monde, il nous paraît difficile d'envisager un monde complètement pacifié à court ni à moyen terme. La conquête pour la liberté et la conquête pour la paix obéissent à la même logique : il s'agit d'une quête permanente, un idéal inhérent à la nature humaine, comme celle pour le pouvoir.

La paix ou l'état de paix n'est pas forcément l'absence de toute situation conflictuelle, mais c'est surtout la capacité d'éviter que le conflit ne dégénère dans un sens qui aboutit à des pertes en vie humaine ou à la destruction massive du potentiel socio-économique. L'état de paix est aussi la possibilité de circonscrire rapidement et durablement les conflits sur des bases du droit, de l'équité, de la solidarité et du respect des valeurs communautaires.

Le cas du Mali : solution pacifique de la rébellion dans le nord du pays

Fruit d'un long processus auquel les autorités du pays ont associé l'ensemble des composantes de la Nation, le pacte National avait pour objectif le rétablissement de la sécurité et de la paix, la réconciliation nationale et le développement socio-économique des régions du Nord.



Ses dispositions couvrent tout l'éventail des domaines d'activité des communautés vivant dans les trois régions du Nord en particulier, mais aussi dans l'ensemble du Mali.

La persistance de l'insécurité, l'atmosphère de ni paix ni guerre a provoqué la constitution par les populations sédentaires d'un mouvement armé d'autodéfense, le MPMGK (Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy). Celles-ci, principales victimes des attaques, estimaient en effet, que les autorités centrales les avaient abandonnées à leur sort de victime expiatoire, d'autant plus que ni le déploiement sur le terrain des forces de sécurité ni l'intégration au sein des forces armées de 640 ex-combattants en avril 1993 n'avaient pu éradiquer ce banditisme de façon définitive.

La tension était si vive que le pays a frôlé l'affrontement inter-ethnique se traduisant par un cycle d'attaques meurtrières suivies de représailles avec souvent pour acteurs les MFUA (Mouvement et Front Unifiés de l'Azawad) et le MPGK.

Les populations civiles, aussi bien sédentaires que nomades fuyaient la zone des affrontements ; les premières se déplaçaient vers l'intérieur du pays, tandis que les dernières se réfugiaient dans les pays voisins (Mauritanie, Algérie et Burkina Faso).

Toujours animées de la volonté d'obtenir un consensus le plus large possible sur la question, les autorités organisaient ensuite en août 1994 des concertations régionales sur l'ensemble du territoire, dont le problème du Nord constituait l'un des thèmes les plus importants.

Au cours de ces concertations, l'opinion publique malienne est informée, sensibilisée sur le problème du Nord, le pacte national et les enjeux posés par son application, le phénomène d'insécurité et la dimension sous régionale de la question. Ce vaste forum, à l'issue de ses travaux, formulait des propositions et préconisait des solutions concrètes pour le retour définitif de la paix et de la sécurité, mais aussi pour l'amélioration des relations entre les différentes communautés occupant les mêmes aires, en vue d'une totale réconciliation nationale.

Cette dynamique porte ses fruits. Des mouvements armés, jadis antagonistes se rencontrent, se concercent et signent des accords de paix et de réconciliation.

Les pour-parlers ayant été menés sous l'égide des autorités traditionnelles locales, et soutenus par les autorités centrales, aboutissent à une véritable

réconciliation entre les communautés nomades et sédentaires et à un retour progressif de la sécurité.

Par la force du dialogue, le Mali, après quatre, voire cinq années de conflit armé, connaît pour la première fois une longue phase de paix et de stabilité. Pour consolider tout ce processus, le gouvernement malien organise à Tombouctou en juillet 1995, une rencontre avec ses partenaires au développement, en vue d'obtenir le financement du Programme d'Urgence et de Normalisation dans le Nord Mali. Ce programme transitoire permet de créer les conditions pour la réinstallation de l'État, la mise en place des structures administratives et politiques prévues par le Pacte National et enfin la relance des activités de développement. N'est-ce pas un exemple presque inédit ? Il convient à notre avis, de puiser tous les enseignements possibles de ce scénario, véritable première, en matière de résolution de conflit.

Rôle et place de l'armée malienne

C'est le lieu de souligner avec force le rôle et la place combien importants des forces armées maliennes tant dans la consolidation de la démocratie que dans l'appropriation du concept de culture de la paix. L'armée malienne, républicaine par essence, n'est pas demeurée en reste du vaste mouvement innovant en matière de défense. En effet s'appuyant sur l'expérience vécue, l'armée malienne a su tirer tous les enseignements de la pratique communautaire évoquée tantôt, sans jamais se départir de ses missions essentielles : préserver l'intégrité du territoire national et assurer la protection des personnes et des biens.

C'est ainsi qu'à l'instar de l'ensemble du corps social, l'armée nationale du Mali qui a déjà longtemps renoué avec ses lettres de noblesse a réalisé une parfaite symbiose dans la culture de la paix.

Le Mali aujourd'hui dispose de réelles capacités dans la résolution pacifique des conflits se traduisant d'une part, par notre aptitude à développer de véritables outils pédagogiques de la paix et d'autre part, l'accumulation des conditions de dissémination de l'ensemble de ces concepts de paix dans le cadre de la CEDEAO et de l'union africaine.

Concernant le partenariat européen, l'armée et le peuple malien seront véritablement confortés par tout appui tendant à pérenniser ce moment psychologique de grande importance.

Partenariat Europe : quelle approche ?

L'union européenne participe activement aujourd'hui au débat et à la mise en œuvre des politiques de prévention des conflits en Afrique subsaharienne.

Il n'en a pas toujours été le cas. C'est une avancée qu'il convient de renforcer et d'encourager.

L'observation pratique et historique de la vie des populations africaines prouve que ces sociétés ont un fonds culturel leur permettant de répondre au défi de la régulation pacifique des tensions sociales. Le tout est de permettre à ces réflexes de s'exprimer et de prendre le dessus sur ceux de la violence. Cette démarche pourrait nous conduire à des surprises comme le retour à des institutions traditionnelles voire à une stratification sociale qui rétablirait « la chefferie traditionnelle ». On se retrouverait alors relativement éloigné du modèle général de la redistribution des pouvoirs au sein des sociétés démocratiques de type « libérales » (pouvoir exécutif, législatif et judiciaire par exemple).

Qu'arriverait-il, également, dans le cas où l'exploration du contrat social, conduirait certaines sociétés africaines à juger que l'intégration dans le système économique mondial entraînerait des dysfonctionnements économiques ou sociaux portant atteinte à

l'harmonie sociale recherchée par ce contrat social ? En lisant le nouvel Accord de coopération entre l'Union européenne et les États ACP, d'une part, et les résultats du Sommet du Caire d'autre part, force nous est de constater qu'un cadre normatif strict a été adopté enfermant le partenaire africain dans un carcan idéologique qui ne lui laisse guère de marge de manœuvre pour « inventer autre chose ». Or, une prévention durable des conflits africains nécessitera que l'on se mette au niveau du « paysan » (qui constitue 80 à 95 % de la population africaine) qui est habitué de références et de schémas mentaux qui ne doivent pas beaucoup à la modernité occidentale. Associer ce paysan à la réduction voire à la disparition des conflits revient à le rendre sujet de son propre destin en valorisant son fonds culturel. La coopération internationale se montrerait sans doute utile en permettant qu'émérgent ces formes endogènes de règlement durable des conflits, quoi qu'il en coûte en termes de (re) naissance de projets de sociétés originales pouvant contester les modèles dominants actuels.

Je vous remercie.